

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985
(29^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 23 Octobre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN NATIEZ

1. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5071).

Plan et aménagement du territoire.

M. Taddei, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. de Caumont, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Narquin,
Rodet,
Clément,
Sprauer,
Alain Richard,
Hamel, Sprauer, le rapporteur spécial, Clément,
Destrade,
Germon.

MM. Defferre, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Sprauer.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 5083).

Etat C.

Titre V. — Adoption (p. 5083).

Titre VI (p. 5083).

Amendement n° 27 de la commission de la production : MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet. Adoption du titre VI.

Jeunesse et sport.

M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances.

MM. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; le rapporteur spécial, Hage.

M. Solason.

Renvol de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 5080).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN NATIEZ,
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

PLAN ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

La parole est à M. Taddei, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, mes chers collègues, les crédits que j'ai l'honneur de présenter devant vous sont, fait notable dans le cadre de ce projet de loi de finances pour 1985, en augmentation de 14,2 p. 100 en ce qui concerne la D. A. T. A. R. et de 12,5 p. 100 pour le commissariat général du Plan. Je parle de ces deux institutions car, vous le savez, elles relèvent traditionnellement du même fascicule budgétaire.

Je me félicite d'autant plus de ces accroissements que, rapportant pour la quatrième année consécutive sur ces crédits je constate que, pour la quatrième année consécutive, ils progressent nettement plus que ceux du budget de l'Etat en général puisque ces derniers n'augmentent que de 5,9 p. 100. J'y vois l'affirmation d'une continuité des choix politiques opérés depuis 1981 en faveur d'une part de la décentralisation — M. le ministre d'Etat est bien placé pour connaître le sujet — et, d'autre part de la planification, mais, en l'occurrence, en faveur de ces deux démarches conjointes car ce qui caractérise assez fondamentalement ces crédits, notamment ceux de la D. A. T. A. R., c'est l'articulation entre décentralisation et planification.

A propos plus précisément du commissariat général du Plan, il me semble que l'objectif fondamental auquel nous tenons dans cette assemblée est d'assumer la meilleure articulation possible entre le Plan et le budget, car nous estimons qu'il n'y a pas de Plan crédible si l'on ne retrouve pas ses priorités à travers les lois de finances successives.

Je veux m'arrêter un instant sur cette notion de priorité pour souligner qu'elle n'exige pas qu'au franc ou au centime près on retrouve, dans chacune des lois de finances — les problèmes conjoncturels sont là — les crédits qui avaient pu être prévus dans les textes des lois de Plan. Elle signifie seulement que lorsque des mesures ont été inscrites prioritairement dans le Plan, leurs dotations doivent augmenter davantage que la moyenne des crédits de l'Etat en général. Autrement dit, il peut y avoir, en fonction de la situation conjoncturelle et des arbitrages du moment, une augmentation en pourcentage plus ou moins rapide, mais pour savoir si les priorités du Plan sont bien prises en compte dans la loi de finances, il suffit de regarder si les dotations allouées aux programmes prioritaires d'exécution — puisque c'est la terminologie nouvelle — augmentent plus, en moyenne, que les crédits généraux de l'Etat.

Or c'est bien ce que nous constatons dans ce budget où, alors que les dépenses civiles de l'Etat — en dehors de la dette bien entendu — progressent de 4,6 p. 100, celles engagées pour des programmes prioritaires d'exécution augmentent globalement de quelque 7 p. 100. De même, alors que, selon la manière de calculer, les dépenses hors personnel varient de plus à moins 2 p. 100 dans le budget général de l'Etat en dépenses ordinaires, celles des programmes prioritaires d'exécution augmentent de quelque 11 p. 100.

Les chiffres relatifs aux autorisations de programme sont encore plus significatifs puisque celles relatives aux programmes prioritaires d'exécution progressent de 2 p. 100 alors qu'elles diminuent de 6 p. 100 pour l'ensemble du budget. On pourrait aux programmes prioritaires d'exécution.

Enfin, s'agissant des contrats de Plan entre l'Etat et les régions — et vous savez à quel point j'y suis sensible, monsieur le ministre d'Etat — l'accroissement est de 14,4 p. 100 dans le projet de loi de finances pour 1985. Je relève notamment que ce qui correspond aux programmes prioritaires d'exécution, relatifs à la modernisation de l'appareil de production, axe général de la politique du Gouvernement, enregistre une augmentation très substantiellement supérieure à ce que l'on peut constater dans les autres fascicules budgétaires. Celle-ci atteint ainsi 22 p. 100 pour l'industrie, 35 p. 100, hors dépenses de personnel pour le programme prioritaire d'exécution n° 6, relatif à l'emploi et il y a un doublement en francs courants d'une année sur l'autre pour les crédits concernant la réduction du travail.

Cependant, monsieur le ministre de l'Etat, inscrire de telles sommes au budget n'est que la moitié du travail ; encore faut-il trouver ensuite l'occasion de les dépenser. J'ai ainsi pu constater que la formule des contrats de solidarité pour la réduction de la durée du travail, à laquelle j'étais très favorable, fonctionne aujourd'hui bien mal en raison de la complexité des procédures. Une partie des sommes inscrites dans la loi de finances pour 1984, et *a fortiori* dans celle pour 1985, risque même de ne pouvoir être dépensée. Je tiens donc à profiter de cette occasion pour appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité absolue de réviser la procédure sous une modalité ou sous une autre, en concertation, bien entendu avec les partenaires sociaux, car il serait vraiment fort regrettable que des sommes prévues pour favoriser l'emploi ne puissent être débloquées en raison de la complexité abusive d'une procédure.

Bien que d'une manière générale, les priorités du Plan soient respectées dans cette loi de finances, il y a, comme pratiquement dans tout exercice budgétaire, monsieur le ministre d'Etat, quelques ombres. J'en citerai trois qui concernent les programmes prioritaires d'exécution.

D'abord, il est paradoxal que les crédits en faveur de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie diminuent au moment où l'on nous explique que l'augmentation de la T.F.P.P. a notamment pour but de provoquer des économies dans le domaine énergétique.

De même, dans le domaine de la santé, la réduction relative des crédits permettant les soins sans hospitalisation ne va pas dans le sens de la volonté gouvernementale exprimée jusque-là.

Enfin, il est clair, pour le programme prioritaire d'exécution n° 8 consacré à la famille, qui avait soulevé nombre d'espoirs sur tous les bancs de cette assemblée, que les sommes budgétaires

prévues sont inférieures, d'assez loin, à ce qui avait été envisagé. Je sais bien que, dans ce domaine, l'essentiel ne passe pas par le canal budgétaire. Il y a cependant une ombre au tableau que je me devais de signaler.

Enfin, je m'adresse à vous, monsieur le ministre d'Etat, car votre vie politique a montré que vous étiez particulièrement sensible au respect des procédures parlementaires, pour souligner qu'il n'est pas correct que le Gouvernement — à moins que cela ne tienne à de vieilles pesanteurs du ministère de l'économie et des finances qui n'a jamais été très partisan de la démarche planificatrice — fournisse avec un tel retard, et j'ose espérer que ce n'est qu'un retard et non pas une lacune absolue, des documents que le Gouvernement s'était engagé formellement à fournir à la représentation nationale dans le cadre de la procédure budgétaire.

Je songe d'abord au rapport annexé à la loi de finances concernant les financements budgétaires des programmes prioritaires d'exécution. Votre rapporteur a pu en donner un aperçu à la représentation nationale. Mais il est anormal que tous les parlementaires ne l'aient pas eu à leur disposition en temps utile, notamment lors du débat en commission.

De même, le Gouvernement s'était engagé à fournir, au début de chaque discussion de loi de finances, des projections budgétaires triennales. Je suis obligé de relever, monsieur le ministre d'Etat, que nous ne les avons toujours pas. Je tiens à le dénoncer à cette tribune avec une certaine fermeté, car si le fait est unique, cela peut être une erreur, pour ne pas dire une négligence. Mais s'il devait se reproduire, vous comprendrez que les parlementaires ne pourraient pas accepter ce qui serait un renoncement, sans raison valable fournie par le Gouvernement, à une procédure que nous avons voulue ensemble.

Globalement donc, les crédits du commissariat général du Plan sont à peu près corrects. Nous ne sommes pas dans une année d'élaboration du Plan ; il n'y a donc pas d'inquiétude particulière à avoir de ce point de vue par rapport aux crédits proposés. Je dois cependant formuler quelques remarques.

En premier lieu, je regrette que l'on ait seulement stabilisé les crédits accordés à l'Institut de recherches économiques et sociales — cette institution intersyndicale qui a certainement un grand rôle à jouer auprès du commissariat du Plan — et qu'il n'ait pas été possible de les augmenter davantage. Un vœu adopté par la commission des finances de cette assemblée vous demande d'en trouver les moyens, avant la fin de ce débat budgétaire.

En second lieu, monsieur le ministre d'Etat, vous avez certainement constaté, car vous êtes très attaché aux nouvelles technologies, que les besoins du commissariat général du Plan en informatique sont probablement supérieurs aux sommes inscrites en la matière. Je sais, certes, que l'évaluation exacte de ces besoins n'a pu être opérée que tardivement, mais je vous demande néanmoins de veiller à ce que l'informatisation du commissariat général du Plan puisse être réalisée aussi rapidement que celle des autres institutions dont vous avez la charge.

Il y a enfin un problème auquel je vous demande de réfléchir dès maintenant car le moment est propice : il conviendrait de mieux harmoniser le calendrier des plans quinquennaux et celui du recensement général de la population. En 1982, en effet, il y a eu une situation absurde : on a lancé le recensement général de la population alors que l'on s'engageait sur des chiffres de 1975. Puisque gouverner c'est prévoir, en matière de planification plus que dans d'autres, il faut que les pouvoirs publics se préoccupent désormais de bien harmoniser le calendrier de la planification avec le recensement général de la population, le recensement général de l'agriculture et avec l'ensemble des travaux prospectifs à long terme.

En ce qui concerne la D.A.T.A.R., il convient d'abord de relever, au sujet des dépenses de fonctionnement, un effort d'économie et de remise en ordre auquel je tiens à rendre particulièrement hommage. J'avais en effet été conduit, en tant que rapporteur, à présenter des observations sur ce sujet les années précédentes et je suis heureux de constater l'engagement de cet effort.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, j'ai aussi le plaisir de constater que les crédits de paiement auront augmenté de 67,2 p. 100 depuis que je suis rapporteur à leur sujet, c'est-à-dire depuis trois ans. Cela est d'autant plus remarquable que le rythme de l'inflation a baissé dans ce pays. C'est donc un motif de satisfaction.

Cette priorité, confirmée par le Gouvernement, apparaît également dans le fait que relativement peu, par rapport à ce qui s'est passé pour d'autres départements ministériels, de mesures d'annulation en cours d'exercice ont été effectuées en 1984.

Par ailleurs, le financement des contrats de Plan semble devoir être assuré, je dis « semble » parce que si je pense que, globalement, il n'y a pas beaucoup d'inquiétudes à avoir, je suis tout de même obligé de souligner qu'il n'est pas très correct non plus, à l'égard de la représentation nationale, que le calendrier des réunions du C.I.A.T. soit tel que, sauf erreur de ma part, il s'est réuni pour la dernière fois le 13 avril 1984, alors que vous n'étiez pas encore en charge de ce département ministériel ; la prochaine réunion est, paraît-il, prévue pour novembre ou décembre, c'est-à-dire que nous ne pourrions pas savoir en temps utile, pour cette discussion budgétaire, si, contrat de Plan par contrat de Plan, les financements sont assurés.

Nous savons certes, je m'en félicitais tout à l'heure, que, globalement, les crédits sont prévus, mais, monsieur le ministre d'Etat, il faut que l'an prochain les réunions du C.I.A.T. soient programmées, au plus tard au mois d'août, afin que nous puissions savoir, dès que nous serons en possession des fascicules budgétaires, si l'Etat sera en mesure, l'année suivante, de tenir les engagements pris vis-à-vis des régions par le biais des contrats de Plan. C'est une question de coordination, de calendriers. Je ne doute pas que vous saurez mettre bon ordre dans cette affaire.

Je constate également — ce qui confirme la continuité de cette volonté politique — que les demandes de primes d'aménagement du territoire ont pu, d'une manière générale, être satisfaites par les crédits abondés. Il m'appartient cependant de relever — et ce n'est pas vous, qui appartenez à une région dans laquelle les activités tertiaires représentent quelque 70 p. 100 des emplois, qui risquez de me démentir, monsieur le ministre d'Etat — que l'on travaille encore selon une définition des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, qui était sans doute honorable et presque scientifique au lendemain de la guerre, mais qui ne correspond plus à notre époque où l'essentiel est qu'une activité soit productive et puisse être compétitive.

De ce point de vue, la nomenclature selon laquelle certaines activités sont jugées industrielles et d'autres tertiaires est de plus en plus arbitraire. Elle empêche assez souvent sur le terrain — je pense à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais mes collègues pourraient présenter les mêmes remarques pour d'autres — l'aboutissement de projets productifs, sans doute rentables en termes de tertiaire marchand. Les primes d'aménagement du territoire sont en effet refusées, sous prétexte que ces projets concernent le secteur tertiaire. Un peu plus de souplesse dans l'interprétation de cette division répondrait au vœu émis par la commission des finances, unanime sur ce point.

Je me félicite également de l'ouverture du fonds interactivités, prévu par la loi sur la montagne, que permet le fascicule budgétaire. Mais dès lors qu'il s'agit de F.I.A.T. et, surtout, de F.I.D.A.R. nous avons pris l'habitude de laisser à notre collègue M. de Caumont, rapporteur pour avis, le soin d'intervenir, ce qu'il fait savamment et avec passion. Je le laisserai donc s'exprimer sur ce sujet.

Je n'ai rien de particulier à signaler à propos du Girzom — groupe interministériel pour la rénovation des zones minières — et des missions d'aménagement touristique. On peut cependant s'étonner que l'esprit de décentralisation n'ait pas encore permis de mettre en place, à leur sujet, des procédures décentralisées ; je pense en particulier à la mission d'aménagement de l'Aquitaine. Certains prétendent que les principaux intéressés n'en seraient pas très partisans. Alors que tel a été le cas pour l'ensemble des missions d'aménagement touristique, on ne comprendrait pas pourquoi une région, aussi vaste soit-elle et aussi honorables soient ses représentants, pourrait agir autrement et déclarer que la décentralisation ne l'intéresse pas.

Je vous demande donc, d'une part, d'harmoniser les procédures par rapport aux anciennes missions d'aménagement et, d'autre part, d'étudier comment pourraient être accélérées les procédures de décentralisation en ce qui concerne le Girzom.

En conclusion, la politique d'aménagement du territoire, conçue depuis le début des années 60, doit inéluctablement prendre un tour nouveau, au point où nous en sommes dans les procédures de décentralisation, de planification régionale, de contrat de Plan entre l'Etat et les régions.

Ce n'est sans doute plus l'époque où l'on peut distinguer une politique de rattrapage nécessaire vers l'Ouest de la France par rapport à une « Lotharingie Industrielle ». D'abord je ne

suis pas sûr qu'il y ait jamais eu de Lotharingie mais surtout je peux vous dire qu'elle n'est plus tout à fait industrielle, si toutefois on devait l'appeler ainsi.

La politique qui donnait l'impression, année après année, d'arroser d'abord l'Ouest, puis le Sud-Ouest et puis l'arc Nord-Est n'est probablement plus adaptée à notre époque. La principale caractéristique de la décennie 70 est que le revenu par habitant s'est progressivement homogénéisé entre les régions françaises. Les seuls écarts qui demeurent aujourd'hui sont ceux qui existent entre la région capitale, d'une part, et les régions que je qualifierai d'insulaires, comme l'outre-mer et la Corse, d'autre part. Mais en dehors de ces cas les régions de province continentales connaissent, dans leur ensemble, un revenu par habitant à peu près équivalent. Il est donc vain d'essayer de se livrer à une sorte de classement, de typologie des régions. Le dernier exercice tenté en la matière par le groupe « disparité spatiale », préparatoire au 9^e Plan, a abouti à un feuillet de critères auxquels on ne peut trouver comme justification que la volonté éventuelle de dresser les régions les unes contre les autres.

Aujourd'hui, les régions de province sont dans une situation à peu près semblable. Si l'on considère que l'Etat doit faire moins, dès lors les régions doivent pouvoir faire plus. Il convient donc d'en tirer toutes les conséquences au niveau des financements des plans régionaux.

Il est clair que la D.A.T.A.R. ne devra plus être, dans les années 80, ce qu'elle a été dans les années 60. Si je voulais lui rendre hommage — voyant un collègue qui a joué un rôle particulier dans cette affaire à son origine — je dirais que c'est parce qu'elle a réussi dans le passé. Tout le monde sait en effet que la réussite d'une institution suppose sa mutation. C'est, me semble-t-il, nécessaire et vous disposez, à cet effet, monsieur le ministre d'Etat, d'une nouvelle équipe auprès de vous.

Il convient que l'on laisse aux régions le maximum d'initiative et que l'Etat ne se préoccupe plus que des handicaps structurels dont, à l'évidence, la seule solidarité régionale ne peut pas venir à bout.

Dans les secteurs reconnus fragiles par le législateur — la montagne, le littoral — dans les régions où ont surgi des drames nationaux qui supposent que se manifeste la solidarité française dans son ensemble — je pense à certains drames en matière industrielle — il est normal que l'Etat intervienne avec l'ensemble des collectivités décentralisées. Pour le reste, l'aménagement du territoire est aujourd'hui une compétence partagée.

Je prendrai le risque d'aller plus loin que les lois sur les compétences ne l'ont prévu en disant qu'il me semble, pour avoir eu des responsabilités dans la planification régionale, que la compétence de droit commun en matière d'aménagement du territoire doit désormais être celle des régions, la compétence de l'Etat ne devant plus jouer que dans les secteurs où les handicaps sont d'une nature telle que seule la solidarité nationale peut contribuer à y faire face.

L'Etat n'intervient bien que s'il intervient peu. Qu'il s'agisse des zones de reconversion ou des handicaps de l'aménagement du territoire, pour être efficace, l'Etat doit se concentrer sur les aspects les plus évidents de la solidarité nationale. Pour le reste, je ne doute pas, au niveau de chacune des régions, que nous pratiquions la solidarité intrarégionale. Que l'Etat nous fasse confiance, je suis persuadé que nous parviendrons mieux à rééquilibrer le territoire, à travers vingt-deux régions, que seulement de Paris. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Caumont, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, en l'espace de trois ans, deux grandes réformes que de nombreux élus appelaient de leurs vœux, sans trop y croire, sont pourtant entrées dans la réalité : la décentralisation et les nouvelles méthodes de planification.

Ces deux démarches étaient complémentaires et étroitement liées. Il nous paraît significatif, monsieur le ministre d'Etat, que, après avoir donné à la décentralisation l'impulsion décisive, vous rassembliez sous votre haute autorité les deux administrations de mission, qui, à travers les contrats de Plan et la mise en œuvre de la solidarité nationale par le moyen d'une politique sélective d'aménagement du territoire, auront en charge de veiller à ce que, dans son application quotidienne, la portée de la décentralisation ne soit pas en fait réduite.

Il était aussi très souhaitable que la synergie entre le Plan et l'aménagement du territoire soit garantie par leur rattachement désormais sans ambiguïté à une autorité politique unique d'un niveau élevé.

Quel chemin parcouru, mes chers collègues, depuis octobre 1981, lorsque je rapportais pour la première fois devant vous les crédits du Plan et de l'aménagement du territoire ! Une démarche centralisée et sectorielle a fait place à une approche plus globale, où l'initiative locale et régionale a joué un rôle essentiel. Une démarche technocratique et confidentielle a fait place à une approche plus démocratique, appuyée sur une diffusion et une discussion très large à tous les stades. Une démarche unilatérale, hiérarchique, a fait place à une approche négociée, contractuelle où chaque partenaire a été à même de débattre et d'infléchir les choix de l'autre, d'ajuster les priorités, de faire converger les actions sur des pistes choisies d'un commun accord. Une planification vaguement indicative, abandonnée sitôt votée à la dérive budgétaire, est devenue réellement exécutoire en dépit de la nécessaire rigueur.

La tâche essentielle est maintenant d'assurer le suivi du Plan, son articulation constante avec les décisions budgétaires et sa traduction spatiale par l'exécution des contrats Etat-région et l'application de la politique d'aménagement du territoire. A cet égard, le rapport d'exécution du Plan et le document annexé à la loi de finances sur les programmes prioritaires d'exécution 1985 démontrent que l'on a pu, pour l'essentiel, garder le cap en 1984 et même en 1985, en protégeant la majeure partie des P. P. E. contre l'érosion monétaire et en assurant même la croissance en francs constants d'une bonne partie d'entre eux. Les priorités du Plan sont donc dans l'ensemble respectées pour les deux premières années d'exécution.

Parallèlement, la mise en place des contrats de Plan Etat-région a mobilisé des énergies considérables. Elle a conduit à des résultats très satisfaisants puisque tous, sauf un, sont maintenant signés et que 280 contrats particuliers sur 500 le sont également. Il convient de rendre hommage aux partenaires de cet exercice insolite, tant collectivités décentralisées que services de l'Etat, pour la tâche accomplie et la convergence remarquable qui en résulte. Il est clair pour tous, monsieur le ministre d'Etat, que les services placés sous votre autorité, D. A. T. A. R. et commissaires de la République, ont joué un rôle essentiel de médiateur entre approche sectorielle et approche globale et contribué de façon décisive à ce succès. Il n'en reste pas moins que certaines administrations centrales ont un peu traîné les pieds, ne s'habituant qu'avec peine à cette nouvelle approche et retardant parfois pour des détails assez secondaires la signature des contrats et la mise en place des crédits. A cet égard, nous vous suggérons d'être très ferme à l'encontre de pratiques qui traduisent une recentralisation occulte, en soumettant à un nouvel examen des comités interministériels les listes d'opérations déjà arrêtées au plan régional. Les retards inhérents à ces procédures nouvelles, mais aussi à ces pratiques anciennes qui tentent de se perpétuer expliquent que, pour la troisième fois en 1984, la démarche de bon sens réclamée avec une insistance croissante par la commission de la production, qui consiste à mettre en place les crédits d'investissement donnés à la zone de montagne dès avant la fonte des neiges, n'ait pu être accomplie une fois encore. Je ne reprendrai pas l'exposé des raisons majeures qui font de cette mesure une triple nécessité pour la saine gestion des deniers publics et pour le soutien de l'économie locale. Un amendement adopté à la loi sur le développement et la protection de la montagne, le fait que les contrats particuliers « montagne » soient maintenant établis pour les cinq années du Plan, la décision appliquée dès 1985 de soustraire le F. I. D. A. R. à la régulation budgétaire font que dès 1985 plus rien ne pourrait justifier le maintien de pratiques si néfastes aux entreprises et collectivités territoriales de la zone de montagne. Au nom de la commission, qui a émis le même avis trois années consécutives, nous attendons avec confiance, monsieur le ministre d'Etat, votre réponse sur ce point.

Je me dois de rappeler également le désir de la commission de voir circuler l'information sur la mise en place par les régions des nouveaux régimes d'aide à la localisation des activités.

L'échange des expériences engagées et une réflexion globale conduiraient sans doute à une évaluation très utile de l'efficacité comparée de telle ou telle démarche, et sans doute à une meilleure adaptation au terrain pour une plus grande efficacité.

Les aides automatiques sans considération de l'évolution de la situation du marché de l'emploi, des qualifications, des vocations économiques locales, n'atteignent sans doute pas le rendement optimal que l'on peut attendre des deniers publics.

L'octroi provisoire de la prime à l'aménagement du territoire à des bassins d'emploi subissant un sinistre économique important à leur échelle et nécessitant la mise en place d'entreprises de plus de trente emplois serait aussi une mesure opportune et efficace, au-delà des zones de conversion où elle s'applique de façon plus systématique.

A cet égard, la mise à contribution des sociétés nationalisées pour la reconversion et le développement des économies locales affectées par les mesures de restructuration a fait de notables progrès, comme je l'expose dans mon rapport écrit. Mais elle comporte deux tentations que je relevais déjà l'an passé : la première est la faible adéquation de certaines décisions d'implantation aux vocations de l'économie locale, les nécessités conjoncturelles tendant à masquer les obstacles structurels ; la seconde est l'utilisation d'une considérable capacité de négociation pour imposer aux pouvoirs publics une véritable politique parallèle d'aménagement du territoire.

A cet égard, l'expérience engagée sur le site de l'Argentièr-la-Bessée d'un véritable copilotage de la reconversion et du développement entre Pechiney, une région, un comité d'expansion local, avec la participation des élus locaux, des représentants des travailleurs et des pouvoirs publics, notamment de la D. A. T. A. R. et le ministère de l'Industrie, mérite d'être suivie de près, car elle peut constituer une réponse à ces risques. Elle comporte en effet la triple garantie d'un maintien de l'activité sans décision préalable commune, d'une gestion commune d'une étude d'impact des fermetures et des vocations alternatives locales et d'une enveloppe importante de moyens financiers et matériels.

Parmi les autres actions spécifiques conduites par vos services, je voudrais encore, monsieur le ministre d'Etat, relever quelques préoccupations et exprimer quelques réflexions.

La D. A. T. A. R. a en charge la décentralisation d'activités tertiaires administratives. Elle accomplit et soutient à ce titre des opérations de création et, surtout, de transferts non négligeables, de l'ordre du millier d'emplois par an. Mais, à notre avis, dans ce domaine, il est temos, d'une part, de changer d'échelle et, d'autre part, de rechercher, plus que par le passé, des opérations ayant un impact déterminant et mieux adaptées à l'économie locale.

La décentralisation commande. Au transfert des attributions et des moyens doit correspondre à due proportion le transfert du potentiel humain des administrations centrales. Il est donc indispensable de veiller à ce qu'il en soit ainsi, ne serait-ce que pour éviter une inflation des dépenses publiques et les doubles emplois.

De plus, certaines décentralisations ou créations décentralisées d'activités peuvent avoir un effet induit considérable sur des économies locales déprimées. Par exemple, les créations d'un centre de recherche appliquée sur l'économie de montagne ou d'un centre d'expérimentation des engins et techniques du déneigement, outre qu'elles répondent à une nécessité technique évidente, ne peuvent manquer d'avoir des effets multiplicateurs sur l'économie de zones jusqu'à présent peu actives parce que les virtualités qu'elles offrent ont été insuffisamment étudiées et mises en valeur et exploitées.

Telle est la démarche d'autodéveloppement préconisée par la loi « montagne » et qui dessine pour toutes les régions d'économie fragile une vocation émergente de la D. A. T. A. R. : favoriser les actions de formation, d'animation, d'initiative et d'expérimentation économique adaptées au milieu. Cette démarche doit s'exprimer notamment par la mobilisation du fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la montagne, dont j'aurais l'occasion de vous reparler, en soutenant l'amendement de la commission sur les crédits du fonds d'intervention d'aménagement du territoire.

Un mot enfin de la réforme des fonds européens. J'ai précisé dans mon rapport écrit la nouvelle réglementation du F. E. D. E. R., qui se traduit sans nul doute par une meilleure adaptation aux politiques nationales d'aménagement du territoire. J'aimerais que vous nous préciez où en sont les négociations sur la mise à jour de la directive européenne sur les zones défavorisées, caduque depuis le début de cette année, et si les propositions du mémorandum français sont susceptibles d'être prises en considération.

Je me permets également de suggérer que vos services étudient la proportion de moyens européens consacrés aux grandes infrastructures de communications internationales entre l'Europe du Nord, d'une part, et l'Europe du Sud, d'autre part. A l'effort

accompli pour les liaisons ferroviaires et autoroutières entre les zones à forte densité industrielle et urbaine du nord de l'Europe, ainsi que pour les liaisons transalpines Nord-Sud des Alpes centrales, ne devrait-il pas répondre un effort de désenclavement des régions méridionales, notamment en assurant une meilleure liaison entre l'Espagne, la France et l'Italie ?

Dernière question sur la politique de développement touristique de la montagne : aux quatre sites expérimentaux en cours de réalisation ont succédé les contrats « station-vallée », qui visent, comme leur nom l'indique, à un certain rééquilibrage entre une station existante et les villages environnants, qui, selon le modèle antérieur, ont rarement bénéficié des retombées d'un développement touristique trop artificiel et trop peu intégré au milieu local. Mais certains sites méritent encore d'être équipés, non seulement pour satisfaire les besoins en loisirs des citadins et améliorer notre balance des comptes, mais aussi pour faciliter, comme c'est désormais l'objectif majeur de telles opérations, le maintien des jeunes au pays en leur permettant de maîtriser eux-même ce développement. Ne serait-il pas souhaitable de lancer une nouvelle génération de sites expérimentaux pour promouvoir ce type de projets, en s'appuyant désormais sur la nouvelle politique de la montagne, la décentralisation et la planification contractuelle ?

Telles sont les questions dont je suis porteur au nom de la commission de la production et des échanges, au-delà de mon rapport écrit, qui conclut à l'adoption des crédits de votre ministère, puisqu'il est doté de moyens accrus pour donner à la décentralisation toute sa portée en y adaptant la planification et l'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Narquin, premier orateur inscrit.

M. Jean Narquin. Monsieur le ministre d'Etat, nous avons aujourd'hui l'avantage d'engager ce débat avec un point de repère précis et complet : le 9^e Plan avec ses choix et ses priorités.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances fait état dans son rapport « d'une occasion pour juger le renouveau de la planification et d'apprécier, autour des priorités du Plan, le déploiement des dépenses de l'Etat ». Il vient d'ailleurs de reprendre cette idée. Je souscris tout à fait à cette vaste définition.

L'aménagement du territoire s'apprécie, en effet, en fonction d'une politique économique d'ensemble dont les retombées, géographiquement orientées, favorisent ou contrarient l'équilibre interrégional.

Monsieur le rapporteur, vous écrivez dans votre rapport qu'il s'agit « d'accompagner l'action des régions sans négliger les obligations de l'Etat ». Mais ces obligations de l'Etat, elles sont essentielles.

Il s'agit de redresser des mouvements de fond de notre société, tels que le désenclavement, la démographie, les mutations industrielles, le poids de l'agriculture. A partir de là, le Gouvernement fixe des choix. C'est son affaire.

On a longtemps tenté d'agir sur ces mouvements de fond avec les surplus de la croissance. Maintenant, les surplus de la croissance n'existent plus. Alors, on risque de glisser vers une « gâchisation » de l'aménagement du territoire.

Je fonde mes craintes sur des situations précises dans une région souvent citée comme exemple pour le rééquilibrage économique : l'Ouest-Atlantique.

Dans la planification décentralisée, l'Etat a certes respecté les priorités des régions. Mais dans quelles conditions et à quel prix ? Le poumon de l'Ouest-Atlantique, c'est le désenclavement routier. Cette évidence était reconnue comme urgente. Depuis bien des années elle est en bonne voie de réalisation avec un grand retard. Et pendant ce temps, faute de liaisons de caractère national, nous avons payé par avance, en pesanteur et handicaps. D'autres en ont profité. Il est donc tout à fait anormal qu'après avoir été indirectement sanctionnés par une programmation trop tardive, nous le soyons de nouveau par une participation financière substantielle qui nous est imposée.

M. le ministre de l'agriculture s'efforce aujourd'hui d'organiser en bon ordre le repli économique de notre agriculture. Je ne jugerai pas ici les méthodes employées. Je souhaite qu'elles réussissent. Mais les conséquences seront désastreuses pour l'Ouest, qui est le bassin laitier français et qui compte un nom-

bre d'actifs double de la moyenne nationale. Cette région va connaître une défaite économique et sociale sans précédent, dont les dures répercussions qui apparaissent déjà toucheront les secteurs industriels et commerciaux.

Face aux jeunes qui ne veulent plus s'installer, aux exploitations qui vont rester en friches, que proposez-vous ? Le volet agricole du 9^e Plan était déjà d'une insuffisance qui avait été soulignée d'emblée ; il apparaît maintenant dans toute son indigence face à l'évolution actuelle. Il s'agit non plus de parler timidement des zones rurales fragiles mais d'apporter une réponse à des départements sinistrés.

Le chapitre sur la modernisation de l'industrie promet une politique de soutien aux P. M. E. Les assemblées régionales ont souvent fait largement leur devoir pour relayer les options du Plan en distribuant des aides coûteuses. Mais M. le Président de la République a récemment souligné qu'il fallait aussi arracher nos entreprises à la marée montante de la paperasse et des tracasseries bureaucratiques. C'est le complément aux initiatives régionales. Je ne doute pas, monsieur le ministre d'Etat, que votre gouvernement tente quelque chose mais je suis obligé de constater que, si c'est le cas, il n'est pas obéi. Tous ceux qui suivent ces problèmes sur le terrain collectionnent des dossiers accablants. J'ai fait constater par les représentants de l'Etat dans ma région de quelle manière, et en dépit de toutes les promesses, les responsables économiques étaient découragés.

Quant à l'action des entreprises publiques comme moteurs de l'aménagement du territoire, je souhaite vivement que Bull, Thomson ou Pechiney entendent les exhortations que M. de Caumont leur adresse dans son rapport.

Certains spécialistes de l'aménagement du territoire — c'était le cas l'année dernière pour M. Le Garrec — s'interrogent sur les avantages comparés de la macro-économie et de micro-économie. Je crains, pour ma part, que l'on ne pratique plus que la psycho-économie.

Certes, en matière d'aménagement, il n'est pas facile d'agir les mains vides. Or nous vivons plus que jamais sous le signe des bonnes intentions.

Alors, le peu de moyens mobilisables sont employés au coup par coup, en urgence ou en réanimation.

Malheureusement, cette improvisation conjoncturelle ajoute souvent l'injustice à l'impuissance.

Je suis sensible à toutes les exaspérations régionales, mais je trouve inadmissible qu'on puisse transférer autoritairement, d'un trait de plume et sans concertation, une entreprise de ma région pour l'expédier là où l'on a coupé des voies ferrées. Je parle du départ de Téléfil d'Angers, sans préjudice des pressions diverses exercées officiellement — j'en ai des preuves — pour détourner des projets orientés vers les Pays de Loire.

J'espère que M. le Premier ministre ne transportera pas — à Malignon — les méthodes discutables qu'il a pratiquées au ministère de l'industrie.

Je crois, monsieur le ministre d'Etat, que vous n'avez plus les ressorts de votre politique. J'en veux pour preuve la crise du téléphone. Dans l'Ouest, elle touche huit usines. Elle est directement liée à l'obligation faite de grands groupes d'investir dans des régions — certes en difficulté — mais on leur a enlevé la possibilité de conduire logiquement et efficacement leur développement territorial.

Je n'accepte pas davantage la discrimination sociale qui s'installe et qui établit une hiérarchie parmi les chômeurs suivant leur région ou leur branche professionnelle. Il y a maintenant ceux qu'on aide et qu'on forme, ceux qu'on aide et qu'on forme avec un emploi garanti, ceux qu'on n'ose même plus licencier. Et puis, il y a les autres, tous les autres, notamment dans l'Ouest. A eux, on garantit l'inscription à l'A. N. P. E. Pour moi, un ardoisier d'Angers vaut un tôlier de Billancourt.

Dans une société où les inégalités progressent, on va réussir à créer des privilégiés parmi les chômeurs, au détriment des licenciés du bâtiment, des travaux publics, des gosses sans travail et des régions à forte démographie.

M. le président. Monsieur Narquin, veuillez conclure.

M. Jean Narquin. Monsieur le ministre d'Etat, ma présentation des choses est considérée ici comme le discours d'un membre de l'opposition. Mais ne vous y trompez pas : dans ma région, mes réserves et mes objections sont partagées par tous les responsables économiques, socio-professionnels et politiques. Je dis bien politiques, lorsqu'ils ont encore la franchise de s'exprimer.

Il s'agit d'un constat de rassemblement, sans exclusive, comme le souhaite M. le Premier ministre.

En matière d'aménagement du territoire, il faut donner un coup de semonce. Ce débat nous en fournit l'occasion. Le groupe du rassemblement pour la République, monsieur le ministre d'Etat, en saisira l'occasion en refusant de voter le projet de budget que vous lui présentez (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Je demande aux orateurs de bien vouloir respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le ministre d'Etat, en nous présentant votre projet de budget du Plan et de l'aménagement du territoire, vous pouvez estimer que, dans le contexte de rigueur induit par l'effort de maîtrise des dépenses publiques, vous êtes un ministre relativement heureux. (Sourires.)

Votre projet de budget, tout en portant la marque indiscutable de cette rigueur, ne sacrifie pas ses œuvres vives. Nul ne peut le nier.

La répartition de ses crédits correspond, en effet, à des choix raisonnables et raisonnés.

Cependant, à la faveur de la discussion de ce projet de budget, trois observations peuvent être présentées.

En premier lieu, quelle que soit l'ampleur de la crise, nous ne devons pas nous détourner d'une politique active d'aménagement du territoire. L'exercice n'est sans doute pas facile, mais, si nous voulons conserver à notre pays son équilibre et ses capacités de réponse en matière économique, il ne peut en être autrement.

En second lieu, nous devons savoir résister à certaines argumentations trop faciles et facilement incomplètes qui tentent d'accréditer l'idée que la région parisienne et Paris en particulier seraient les victimes d'un redéploiement abusif vers les autres régions françaises. Loin de moi l'idée d'opposer la province à Paris, mais, si les commentaires sont libres, les faits sont têtus.

Paris, qu'on le veuille ou non, bénéficie en permanence d'un afflux d'emplois qu'aucun comité d'agrément ou de décentralisation ne peut contrôler. Prenons un exemple parmi d'autres : celui d'un organisme public de communication, FR3. Lorsque FR3 crée un emploi en province, il est à peu près sûr qu'un emploi est créé dans le même temps à Paris ou en région parisienne. On pourrait multiplier les exemples.

Autre cas de figure : celui de la taxe intérieure sur les produits pétroliers dont il a été question voici quelques jours, lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances. Cette taxe a fait couler beaucoup d'encre. Mais peu de choses ont été dites sur les disparités régionales qui caractérisent le prix du carburant dans les différentes régions françaises. On sait bien que, dans les zones II, qui correspondent à peu près aux régions du centre de la France, le supercarburant est vendu onze ou douze centimes plus cher qu'en région parisienne, à Berre ou à Lavéra. Si je prends la consommation annuelle dans la région dont je suis l'élu, le Limousin, cela représente deux fois le budget régional. Ce n'est pas négligeable et c'est un handicap qui est aujourd'hui fort mal supporté.

Ma troisième remarque portera sur un aspect important de votre budget : le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, dont les deux rapporteurs nous ont dit que, s'il préservait correctement les enveloppes financières des contrats de Plan, il restait assez indigent pour les interventions hors contrat de Plan. Nous souhaiterions, pour notre part, qu'en 1985 le F. I. A. T. dispose d'une enveloppe libre plus importante pour aider au démarrage d'opérations qui, pour n'avoir point trouvé place dans les contrats de Plan, n'en restent pas moins nécessaires au développement économique régional. Ce n'est pas un propos de défiance vis-à-vis du Plan, du 9^e Plan en particulier, mais le F. I. A. T., dans le passé, a su jouer convenablement son rôle pour accélérer une procédure de développement. Il ne faut pas se priver de ce précieux adjuvant.

Nous comptons, monsieur le ministre d'Etat, sur votre pugnacité et sur votre vigilance pour conserver à ce budget, et au F. I. A. T., en particulier, un rôle actif de soutien aux efforts que les régions entendent déployer pour soutenir une croissance endogène, seule susceptible de répondre dans les conditions

économiques présentes au défi périlleux qu'impose aux régions française la formidable mutation technologique que nous sommes en train de vivre (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Rodet, d'avoir exaucé mon vœu, en respectant le temps qui vous était imparti.

La parole est à M. Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre d'Etat, votre prédécesseur possédait un don, très répandu dans le parti politique auquel vous appartenez : le don de la parole. Lors de la discussion du 9^e Plan, il avait exposé à l'Assemblée nationale l'idée, alors répandue dans toute la gauche, d'une articulation entre le Plan et le budget.

Lorsque, en 1981, la gauche a demandé aux Français de lui faire confiance, sa grande idée était qu'un Plan inspirant toutes les actions de l'Etat et reposant sur la décentralisation permettrait à la France de sortir des difficultés politiques internes qu'elle connaissait alors.

Je voudrais aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, appeler votre attention, à l'occasion de l'examen des crédits du Plan et de l'aménagement du territoire, sur l'exécution du 9^e Plan et l'articulation qui existe entre le Plan et le budget. A cet effet, je prendrai quatre exemples.

Premier exemple : la semaine de trente-cinq heures. Cette promesse vous a apportée, en 1981, de nombreuses voix, issues de toutes les couches sociales de notre pays. Combien de Français n'ont-ils pas sincèrement cru que, une fois arrivés au pouvoir, vous réduiriez progressivement la durée du travail de quarante à trente-cinq heures ? Monsieur le ministre d'Etat, qu'est devenu le P. P. E. n° 6 ? La durée du travail a-t-elle diminué en 1983 de 0,6 p. 100 ? Si l'on observe l'évolution de la durée du travail depuis la Seconde Guerre mondiale, on constate une baisse régulière, de facto, de la durée du travail. Mais M. Fabius et son gouvernement ont compris qu'il n'était pas possible de faire baisser brutalement à trente-cinq heures la durée du travail. Et, de cette tribune, mes collègues de l'opposition, comme moi-même, nous vous avons fait souvent remarquer qu'il était dangereux pour la production et pour les exportations de se lancer vers une diminution brutale de la durée du travail et que cela entraînerait une dégradation des conditions financières d'exploitation des entreprises. Je vous pose donc la question : le P. P. E. n° 6 est-il enterré ? Où en est sur ce point la gauche, au pouvoir depuis trois ans ?

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. L'objectif des trente-cinq heures n'est inscrit nulle part dans le 9^e Plan ! Je vous invite à le relire !

M. Pascal Clément. Chacun peut se référer au programme prioritaire d'exécution n° 6 !

Deuxièmement, vous aviez lancé l'idée, parfaitement fondée sur le plan théorique, selon laquelle les difficultés de notre pays naissent en partie de l'absence d'investissements. Selon vous, le capitalisme tournait sur lui-même, de manière égocentrique, et il n'était plus question pour l'entreprise privée capitaliste d'investir. Il fallait donc substituer aux entreprises défaillantes l'initiative de l'Etat. Le premier investissement à réaliser, c'était la recherche. Dieu sait si l'on en a entendu parler dans cette enceinte et ailleurs ! A en croire le P. P. E. n° 3, il fallait, quoi qu'il advint, parvenir à un taux de croissance de 17,8 p. 100 en volume pour les dépenses de recherche. Or, en 1985, le taux ne sera que de 4,6 p. 100, ce qui, en francs constants, correspondra à une baisse de 0,6 p. 100.

M. Jean-Claude Gaudin. Voilà !

M. Pascal Clément. Qu'est devenu le P. P. E. n° 3 ?

Troisième exemple : la décentralisation. C'est un sujet qui vous touche de près, puisque vous avez voulu, à cet égard, marquer l'histoire de votre empreinte. Vous y avez d'ailleurs réussi : votre nom figurera dans les manuels. Ainsi que vous le savez, les régions signent des contrats de Plan avec le ministère. Ce principe n'est nullement échoquant et l'idée est très honore. Ceux d'entre nous — et ils sont nombreux — qui sont conseillers régionaux ont vu d'un œil très favorable la perspective d'une décentralisation où l'Etat s'engagerait pour plusieurs années sur un certain nombre de priorités. Or que s'est-il passé ? Nous nous sommes trouvés face à un Etat « diétalorial » — passez-moi le mot — qui nous a dit : « Vous êtes une région, et nous l'Etat. Notre priorité pour votre région,

« c'est tel Plan ! » Et nous avons peu à peu découvert, après des négociations plus ou moins difficiles, que la planification « décentralisée » était, en réalité, une planification imposée par l'Etat aux régions. Monsieur le ministre d'Etat, je vous pose la question : avons-nous la capacité et les moyens financiers d'atteindre les objectifs ambitieux de la décentralisation ? Et comment le Gouvernement a-t-il pu concevoir le projet de prélever 3 milliards de francs sur les recettes des collectivités locales. Je sais que le bon sens a fini par l'emporter et que certains députés de la majorité ont réussi à convaincre le Gouvernement que ce n'était pas raisonnable. Celui-ci a donc trouvé des recettes nouvelles. Mais ces dernières alourdiront incontestablement la charge des entreprises — qui constituera mon quatrième exemple. En résumé, l'Etat impose une planification, mais ne fournit pas les ressources correspondantes.

Mon quatrième exemple a trait, comme je l'indiquais à l'instant, aux charges des entreprises. Le P.P.E. n° 7 fixait un objectif que nous approuvons tout à fait : mieux vendre en France et à l'étranger. Or comment faire pour mieux vendre ? Il faut, chacun le sait, être compétitif, c'est-à-dire moins cher que les concurrents. A-t-on, à cet égard, suivi les recommandations faites ici même par M. le Premier ministre lors de son discours d'investiture, dans lequel il préconisait l'allègement des charges des entreprises, l'orientation de l'épargne vers l'industrie, la libération progressive des prix industriels, mais en même temps la poursuite de la lutte contre l'inflation ? Qu'avons-nous vu ? Pour compenser les 3 milliards de francs qu'il renonçait à prélever sur les collectivités locales, le Gouvernement a trouvé de nouvelles recettes, parmi lesquelles une augmentation de un milliard de francs de la T.I.P.P. sur le fioul lourd. C'est dire que les entreprises seront directement frappées. Ajoutez à cela l'augmentation de l'impôt sur les grandes fortunes, pour financer les mesures en faveur des « nouveaux pauvres », et l'accroissement de la parafiscalité, avec la hausse de la taxe sur le téléphone. Cela représente au total un surcroît de 1,6 milliard de francs de charges fiscales ou assimilées sur les entreprises. Comment, dans ces conditions, les entreprises pourront-elles vendre davantage en France et à l'étranger ?

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les observations que je voulais formuler devant vous. Les faits et les chiffres que j'ai cités nous laissent quelque peu sceptiques sur les discours gouvernementaux. Il fut un temps — et j'en reviens là à ma réflexion liminaire — où le Gouvernement savait « vendre » ses idées, à défaut de vendre les produits des entreprises françaises. Maintenant, même pour les idées, vous n'êtes plus crédible, car la planification n'est plus une réelle planification et les grands programmes prioritaires d'exécution ne sont plus exécutés.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. L'opposition prend goût à la planification !

M. Pascal Clément. Les rapporteurs eux-mêmes ont souligné certaines défaillances, voire certains changements à 180 degrés de la politique du Gouvernement. Qu'il s'agisse de la régulation budgétaire ou des engagements de la gauche avait pris vis-à-vis des Français et des collectivités locales, et qu'elle oublie purement et simplement, il n'y a plus de planification que de nom.

C'est pour cette raison que le groupe Union pour la démocratie française votera contre ce budget que vous nous présentez aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Sprauer.

M. Germain Sprauer. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, lequel d'entre nous n'a pas, un jour, disserté sur la phrase célèbre de Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » ?

Depuis quelques jours, grâce aux efforts du Gouvernement, le thème est renouvelé, et l'Alsace en est le théâtre.

Je vous rappellerai d'abord les faits.

Il y a quelques années est né à Strasbourg le projet de création d'un laboratoire européen de rayonnement synchrotron. En 1980, la fondation européenne de la science, siégeant à Strasbourg et ayant pour président M. Hubert Curien, aujourd'hui ministre de la recherche et de la technologie, présente officiellement le projet à l'ensemble des partenaires européens. Commence alors une période de concertation pour le choix d'un site approprié, avec diverses propositions émanant des différents partenaires. Strasbourg est tout naturellement candidat et, en 1981-1982, les collectivités locales font procéder aux

réserves foncières et études de sous-sol pour permettre au dossier alsacien de bénéficier des meilleurs atouts, sur un site se trouvant à proximité d'un important centre de recherche à Strasbourg-Cronenbourg.

L'affaire avance si bien que, lors du comité interministériel d'aménagement du territoire du 20 décembre 1982 consacré à l'Alsace, celui-ci confirme officiellement que, pour le projet de laboratoire européen de rayonnement synchrotron, « la France a présenté la candidature de Strasbourg ».

Cela sera plusieurs fois réaffirmé par la suite, notamment dans le contrat de Plan Etat-région signé le 28 avril 1984, qui indique : « Le Gouvernement français défendra auprès de ses partenaires européens la candidature de la ville de Strasbourg pour l'accueil de l'anneau européen de rayonnement synchrotron. »

Au cours de l'été 1984, les négociations entre les partenaires européens, notamment entre la France et l'Allemagne, aboutissent à un accord : le synchrotron sera installé en France.

En Alsace, au regard des engagements officiels qui ont été pris, on attend la décision définitive dans la sérénité et on refuse d'envisager qu'une signature toute fraîche de contrat avec l'Etat puisse être remise en cause par des manœuvres politiques de dernière minute.

Le jeudi 18 octobre, c'est la consternation : des informations parues dans la presse indiquent que M. Louis Mermaz, président du conseil général de l'Isère et président de l'Assemblée nationale, vient d'annoncer le choix du site de Grenoble pour l'installation du laboratoire européen de rayonnement synchrotron.

Le vendredi 19 octobre, le conseil régional d'Alsace, réuni en séance plénière pour discuter de certains contrats particuliers complétant le contrat de Plan Etat-région, décide à l'unanimité, toutes opinions politiques confondues, de refuser d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour. Avant de se séparer, les élus ont exprimé avec vigueur et solennité ce qu'ils pensent d'un Gouvernement qui renie la parole donnée.

Les Alsaciens et leurs représentants ont été choqués par cette volte-face. Ils considèrent qu'il s'agit d'une trahison, d'une humiliation, d'un scandale, pour reprendre quelques-uns des termes qui ont été prononcés.

Quel crédit peut-on accorder à un Gouvernement pour lequel les engagements écrits, dont l'encre est à peine sèche, ont si peu de valeur ? Quelle confiance pouvons-nous faire à ceux qui nous traitent avec une telle désinvolture ?

Mais au-delà du problème de morale politique, par-delà la « ruine de l'âme », cette affaire est aussi un coup grave porté à l'avenir de la région. D'abord sur le plan économique, en raison du rôle moteur joué par un centre de recherche de cette importance : 1 milliard de francs d'investissements, un millier d'emplois et des effets induits sur le bâtiment, les travaux publics en particulier et sur les industries de haute technologie, au moment où le nombre de chômeurs en Alsace a progressé au même rythme que dans la Lorraine voisine.

C'est ensuite une négation de la vocation européenne de Strasbourg. Quelle méconnaissance de la réalité de l'espace rhénan ! Quel mauvais coup pour la capitale européenne, et en définitive pour la France.

Est-il utile de poursuivre la démonstration, est-il encore nécessaire de rappeler que nous n'ignorons pas que chaque fois qu'une instance nationale intervient pour orienter un investissement vers une région française, l'Alsace paraît systématiquement écartée ?

Jusqu'à présent, nous nous sommes efforcés de maintenir le dialogue dans toutes les négociations en cours et je crois que la décentralisation s'est passée chez nous dans de bonnes conditions. Mais, depuis la semaine dernière, depuis ce reniement de la parole donnée, nous sommes en état de rupture.

Les Alsaciens sont des gens fiers. Ils ne viendront pas implorer le Gouvernement à genoux. Ils l'ont jugé. Je tenais à le dire. *(Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le développement de notre situation économique et sociale pose évidemment de nouveaux problèmes à l'aménagement du territoire.

Le budget de cette année transcrit, me semble-t-il, l'adaptation en cours dans cette grande fonction de l'Etat, adaptation qui se réalise de façon d'autant plus efficace qu'il s'agit d'une administration qui fonctionne de longue date, avec des moyens légers, et qui est habituée à saisir relativement vite, plus vite que les autres en tout cas, les poussées nouvelles de la société.

Ainsi ai-je pu constater, au cours de ces dernières années, le développement de la concertation avec les autorités locales et la pleine prise en compte, dans les méthodes de l'aménagement du territoire, de la responsabilité économique nouvelle des élus.

J'observe en particulier que les contrats de Plan des régions ont constitué une étape décisive de cette nouvelle technologie de l'aménagement du territoire et qu'ils ont fait apparaître une certaine réalité politique. Certes, les régions ont des directions politiques diverses et se donnent des objectifs très variés suivant les situations locales. Mais, si l'on regroupe l'ensemble des contrats de Plan, on observe tout de même la prééminence d'un grand nombre d'objectifs d'intérêt national liés au redressement technologique et économique et qui ont été pris en compte de façon très homogène par l'ensemble des régions. Voilà qui relativise très fortement les procès d'intention et les manifestations de mécontentement que l'on entend retentir ici et qui sont parfois assez fortement contrebattus par l'attitude des mêmes élus lorsqu'ils signent au nom de leur région.

Cette mutation préserve le rôle traditionnel de la délégation à l'aménagement du territoire qui est, d'une part, de réguler les localisations de l'activité économique et, d'autre part, de piloter quelques grands aménagements d'intérêt national.

Sur le premier point, je m'exprimerai en ma qualité d'élu d'Ile-de-France pour dire mon accord sur les préoccupations de la plupart de mes collègues provinciaux. Il va de soi que la fonction actuelle de la D. A. T. A. R., celle qui vise à donner des possibilités de dynamisme industriel accrues à des régions sans tradition industrielle, doit être poursuivie. Ce n'est pas, en effet, servir les intérêts à long terme de l'Ile-de-France que de considérer que cette région doit être une sorte de parc industriel protégé dont on devrait assurer, par voie de perfusion, un développement artificiel. La région Ile-de-France, en tout cas dans plusieurs de ces sous-bassins, est un pôle de dynamisme industriel et technologique qui a son propre potentiel de croissance.

Il convient donc de se demander si les décisions ponctuelles, prises par la délégation à l'aménagement du territoire, sont de nature à rompre avec ce dynamisme ou à le compromettre. J'ai eu à connaître, dans ma propre circonscription, d'un certain nombre de dossiers où l'appréciation était difficile et je peux témoigner que la prise en compte des réalités industrielles, visant en particulier à ne pas démanteler des instruments en pleine croissance, a été pleinement reconnue par la D. A. T. A. R. Je n'ai pas encore entendu parler de dossiers prouvant une méconnaissance de la part de la D. A. T. A. R. des nécessités du dynamisme industriel s'agissant d'implantations en Ile-de-France. Je tenais à le dire.

En ce qui concerne les grands aménagements, nous observons une double évolution dans le sens, d'une part, d'une certaine économie dans les projets d'investissement qui ne me paraît pas de mauvais aloi, compte tenu d'un certain nombre d'abus qui ont fortement intéressé la Cour des comptes dans les dix dernières années et, d'autre part, d'un plus grand scrupule dans le respect des équilibres naturels, y compris les équilibres humains des régions concernées, qui, là encore, ne peut faire que de bien après les engagements que l'on a constatés.

Toutefois, la D. A. T. A. R. doit poursuivre son mouvement d'adaptation pour renforcer l'aide technologique aux collectivités locales qui sont interpellées par de nouveaux problèmes de gestion du fait même de la décentralisation. J'insisterai en particulier auprès du Gouvernement pour que la D. A. T. A. R. favorise les transferts de technologie en direction des communes car l'actuel ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, est mieux placé que quiconque pour savoir que le grand mouvement de décentralisation a pris beaucoup plus au dépourvu les administrations communales qui avaient de faibles moyens et dont le niveau d'encadrement technique était relativement faible, que les départements qui bénéficiaient, de longue date, d'une certaine tradition de coopération avec les services techniques de l'Etat. Il me semble que ce grand mouvement comporte un risque, celui de voir apparaître une nouvelle tutelle technique des départements sur les communes, si l'on ne renforce pas l'aide technique aux communes. Je pense que ce peut être là le rôle de la D. A. T. A. R., en liaison avec d'autres administrations de l'Etat.

Dans l'application de cette politique de régulation des activités, même si le dialogue avec les entreprises est bien assumé et même si les élus sont représentés au comité de décentralisation, il serait utile que M. le ministre clarifie le problème particulier que pose la périphérie rurale de l'Ile-de-France. Par exemple, dans une région comme le Vexin, située entre quarante et soixante kilomètres au nord-ouest de Paris, on observe un certain déséquilibre dans la mesure où il y a environ 13 000 actifs résidents pour 3 000 emplois sur place, si bien qu'une partie de cette population doit être drainée vers la partie dense de l'Ile-de-France pour y trouver des emplois, ce qui est un facteur de tension, voire de saturation des équipements de transport que l'on pourrait limiter par une politique plus fine d'implantation locale.

A cet égard, il me semble que l'on pourrait peut-être assouplir les décisions du comité de décentralisation en faveur des toutes petites zones artisanales et industrielles, couvrant généralement un demi-hectare ou un hectare, qui sont en train de se développer dans ces zones autour de l'Ile-de-France. Ainsi, pourrait-on désengorger certains gros réseaux de transport qui souffrent à l'heure actuelle de saturation.

Quant à la nouvelle législation sur les villes nouvelles, sur laquelle nous avons pu faire le point ensemble au dernier congrès de l'association des élus des villes nouvelles, elle me paraît s'appliquer harmonieusement, ce qui dément les prophéties de malheur qui avaient accompagné — n'est-ce pas une sorte de bruit de fond au cours de cette législature? — l'élaboration législative de cette réforme. Je tiens à souligner la volonté des élus de réduire la croissance fiscale dans ces zones et de freiner la tendance traditionnelle au surcoût d'équipement, qui avait marqué la croissance des villes nouvelles. Il me semble que la maîtrise des coûts d'investissement sera bien meilleure avec le nouveau système.

Je n'aurai garde, toutefois, de méconnaître le risque de désengagement de l'Etat. De ce point de vue, je demande au ministre de confirmer, avec quelques chiffres significatifs relevés ces dernières années, qu'il y a bien maintien, en pouvoir réel de financement, de l'appui de l'Etat aux investissements des villes nouvelles, en particulier à travers la réforme de la D. G. E. spécifique des villes nouvelles qui, me semble-t-il, a préservé le potentiel de croissance en investissements.

Si cette rationalisation des crédits et cette réorientation des moyens de l'aménagement du territoire se poursuivent de façon harmonieuse, c'est qu'il y a derrière tout cela une politique d'accompagnement de la décentralisation et de l'innovation technologique, M. le ministre d'Etat se situant à la rencontre de ces deux mouvements, politique qui constitue le support indispensable du dynamisme économique et de la volonté de redressement que la majorité entend poursuivre et appliquer en votant le budget de l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, j'ai été frappé, comme nous l'avons tous été, par le ton de tristesse, de désappointement, pour ne pas dire de colère, qui a marqué l'intervention de M. Sprauer, après la décision prise il y a quelques jours de ne pas installer à Strasbourg l'anneau européen de rayonnement synchrotron.

C'est là un exemple de la difficulté, pour un Gouvernement, quel qu'il soit, de certains choix qui marquent les orientations du futur en matière d'aménagement du territoire. Que notre collègue veuille bien considérer que si Grenoble a été choisie, c'est parce que cette capitale intellectuelle, scientifique et technique, par la densité des équipes et des moyens déjà existants, était sans doute, elle aussi, autant que Strasbourg, apte à recevoir cette installation. J'espère que, dans quelque temps, pendant que Grenoble se réjouira de cette décision qui confirme sa vocation, dans l'intérêt de la France et de l'Europe, Strasbourg apprendra qu'elle aussi, grâce à d'autres investissements, pourra poursuivre son chemin sur la voie de la conquête et de la domination de la matière.

M. Germain Sprauer. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Hamel?

M. Emmanuel Hamel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Sprauer, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Germain Sprauer. Je vous remercie, monsieur Hamel, je tiens simplement à rappeler que cette installation avait fait l'objet d'une inscription dans le contrat Etat-région et qu'il y a là un reniement de la signature qui avait été donnée.

M. Emmanuel Hamel. Je suppose que des éléments nouveaux sont intervenus depuis cet engagement, mais je comprends que vous soyez attristé qu'il n'ait pas été tenu.

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. On peut se mettre d'accord sur Marseille, monsieur Hamel, et l'on n'en parlera plus ! (Sourires.)

M. Emmanuel Hamel. Cela dit, le rapport de notre éminent collègue Taddei constitue un document extrêmement intéressant et je crois que les historiens de la planification, les professeurs de sciences économiques et les politologues retiendront comme le signe d'une évolution très remarquable et d'un changement qui s'ajoute à bien d'autres l'analyse qu'il fait, socialiste qu'il est, de la planification telle qu'il la conçoit quatre ans après mai 1981.

Je ne veux pas douter que dans son cœur et son esprit la planification reste une « ardente obligation », mais je constate qu'il considère qu'elle peut être mise en application d'une manière souple puisqu'il écrit, et ceci est fondamental : « Une bonne articulation entre le Plan et le budget ... ne consiste pas à attribuer aux priorités du Plan un volume de crédits sur cinq ans que chaque loi de finances annuelle traduirait mécaniquement... Vérifier à l'occasion de l'examen de la loi de finances annuelle s'il y a bien adéquation entre le Plan et le budget ne consiste donc pas à contrôler à la décimale près que tel programme prioritaire se voit doter des crédits auxquels il aurait droit, mais plutôt d'examiner si les priorités du projet de budget traduisent celles du Plan. »

Quel infléchissement intellectuel et quelle reconnaissance de la nécessité d'une souplesse, d'une adaptation, pour autant que la ligne générale continue d'être suivie !

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. Monsieur Hamel, puis-je vous interrompre ?

M. Emmanuel Hamel. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. Je suis confus, mon cher collègue, devant tant d'éloges ! Vous me permettrez toutefois de vous adresser, à la prochaine occasion, mes œuvres complètes. Vous constaterez que j'ai toujours été un adversaire résolu du Gosplan. C'est d'ailleurs pourquoi je n'ai absolument pas compris l'intervention précédente de notre collègue Clément qui en avait manifestement la nostalgie.

En ce qui me concerne, j'ai toujours été partisan de cette conception de la planification...

M. Emmanuel Hamel. Souple !

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. Souple ! Absolument !

...conception que vous avez bien voulu rappeler. Je vous renvoie à cet égard à des travaux qui datent de 1965. Je vous remercie en tout cas de me porter un tel intérêt.

M. Emmanuel Hamel. Votre perspicacité mérite l'intérêt que nous portons à vos propos...

M. Pascal Clément. Monsieur le président, puis-je à mon tour interrompre M. Hamel ?

M. Emmanuel Hamel. Je ne pensais pas, en offrant cette citation à la méditation du Parlement, susciter un tel échange ! J'accepte volontiers que vous m'interrompiez, monsieur Clément, si le président vous y autorise.

M. le président. Soit ! Mais je refuserai toute nouvelle interruption.

La parole est à M. Clément, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pascal Clément. Je vous remercie, monsieur le président de votre bienveillance ainsi que M. Hamel qui me permet de répondre à M. Taddei.

Il n'y avait chez moi aucune nostalgie, tout au plus un peu d'humour.

En effet, ce sont bien les socialistes qui, à l'époque, essayaient de faire passer dans l'opinion française l'idée que le Plan était sacro-saint !

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. Sacro-saint ? Sûrement pas !

M. Pascal Clément. A l'époque, monsieur Taddei, vous figuriez parmi les minoritaires qui expliquaient que le Plan était très important, mais que c'était plus une philosophie de l'action qu'un réel engagement.

J'observe aujourd'hui avec notre collègue M. Sprauer, que l'engagement n'a plus rien de concret et de précis. Le Plan est effectivement devenu une philosophie de l'action, à tel point que ce qui va de Strasbourg à Grenoble ne dérange visiblement pas ses auteurs.

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. Ni M. Hamel !

M. Pascal Clément. J'ai simplement voulu faire une critique humoristique de la manière dont les socialistes parlaient de la planification hier, et dont en parlent aujourd'hui. M. Taddei a dit concrètement que le Plan, ce n'est rien d'autre que des paroles, qu'il n'est plus du tout un engagement de la parole de l'Etat.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Disons que c'est pour le moins le choix de tendances !

Objectivement, monsieur le ministre d'Etat, s'il est globalement satisfaisant de constater que le financement des programmes prioritaires progressera de 7 p. 100 en 1985, il convient aussi d'observer qu'il est certains secteurs, qui nous tiennent particulièrement à cœur, où, incontestablement, l'écart se creuse de manière grave et préoccupante, entre les prévisions du Plan pour les programmes prioritaires d'exécution et ce que permet de réaliser les budgets successifs.

Il en est ainsi pour le programme prioritaire d'exécution n° 8, intitulé : « Assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité ». Le 9^e Plan prévoyait que 225 millions de francs d'autorisations de programme seraient consacrés, sur cinq ans, aux investissements nécessaires à la réalisation de ce programme prioritaire. Or que constatons-nous ? Pendant les deux années 1984 et 1985, soit les deux cinquièmes de la période du 9^e Plan, on ne va consacrer à ce programme prioritaire que 47 millions de francs, soit le cinquième seulement des crédits prévus.

Autrement dit, dans la réalisation de ce programme prioritaire tendant à assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité, vous avez accumulé un retard considérable puisque vous n'aurez pas accompli la moitié de ce à quoi vous vous étiez engagés.

C'est pourquoi je suis conduit à vous demander, monsieur le ministre d'Etat chargé du Plan, et bien que vous n'ayez pas en charge les affaires familiales, si vous pouvez répondre à cette question : où en êtes-vous dans la mise en œuvre du programme prioritaire d'exécution n° 8 ?

Il avait été prévu de créer une allocation au jeune enfant, mesure qui devait être proposée aux partenaires sociaux. Quand leur sera-t-elle proposée ?

Il avait été prévu que la masse financière nécessaire à la création de cette allocation au jeune enfant, réforme que l'on qualifiait, à juste titre, d'ambitieuse, atteindrait 20 milliards de francs en 1983. Où en sommes nous aujourd'hui ?

Il avait été dit qu'on aiderait plus spécialement les familles nombreuses et que, pour elles, d'autres améliorations de la législation fiscale seraient étudiées. Où le Gouvernement en est-il dans l'approche de cet objectif ?

Il avait été dit que, pour permettre aux parents de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, le congé parental d'éducation serait aménagé et qu'un régime de prestation de remplacement serait versé aux agricultrices qui interrompraient leur activité à l'occasion d'une maternité.

Il avait également été précisé que les équipements d'accueil et les services tournés vers la petite enfance seraient développés et améliorés.

Monsieur le ministre, sur tous ces points, avance-t-on ou prend-on un retard préoccupant pour atteindre ces objectifs ?

Je donnerai un autre exemple qui prouve à quel point l'analyse de M. Taddei correspond bien à la réalité. Le onzième programme d'exécution prioritaire s'intitulait : « Moderniser et mieux gérer le service de santé ». Or, que constate-t-on ? En 1985, on note une diminution importante du rythme des autorisations de programme, qui tombent de 1 367 000 francs en 1984 à 1 046 000 francs.

Ces deux exemples regrettables soulignent l'écart entre ce qui était prévu dans certains programmes prioritaires d'exécution, au moment du vote du Plan, et ce que vous êtes en train de réaliser.

Incontestablement, monsieur le ministre, vos crédits prouvent que si, dans certains secteurs, le Plan est réalisé, dans d'autres, particulièrement importants, comme la famille et la santé, des retards considérables s'accumulent. C'est là une raison supplémentaire pour ne pas voter votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Destrade.

M. Jean-Pierre Destrade. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans un monde en pleine mutation, les politiques doivent évoluer.

M. Pascal Clément. Bravo !

M. Jean-Pierre Destrade. C'est ce que ne semble pas avoir compris M. Clément. L'aménagement du territoire ne peut plus être aujourd'hui ce qu'il était hier. Au cours des vingt dernières années, la politique d'aménagement du territoire s'est principalement attachée à remodeler l'espace par de vastes opérations d'infrastructures : ports, zones industrielles, autoroutes, villes nouvelles. Aujourd'hui, l'important est moins de remodeler le territoire que de donner aux hommes un nouveau dynamisme.

Nous sommes au seuil d'une vaste mutation technologique. Les progrès accomplis dans les toutes dernières années en informatique, télécommunications, biologie, matériaux, énergie, offrent d'immenses possibilités. Les pays et les régions d'avenir seront ceux et celles qui se montreront capables les premiers d'en tirer parti pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants et trouver une nouvelle vitalité économique.

Tel est bien l'enjeu de l'opération Urba 2000, annoncée par le Président de la République le 15 septembre 1983. Elle consiste à multiplier les initiatives d'utilisation concrète de nouvelles technologies sur deux sites, l'un au Pays basque, à partir de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, l'autre dans une vaste zone du Nord-Pas-de-Calais, et dans tous les domaines : habitat, transports, santé, enseignement, commerce, production industrielle et agricole. Ces sites ne sont pas des sites vierges, mais des régions qui ont chacune leur histoire, leur personnalité, leurs atouts et leurs problèmes. Il s'agit, en effet, de réaliser une opération en vraie grandeur et non en laboratoire. Et cette opération devra être exemplaire.

Un dispositif de travail a rapidement été mis en place par le Premier ministre, qui a chargé une mission de préfiguration d'engager une large concertation avec tous les partenaires susceptibles de s'impliquer dans l'opération. Au terme de cette phase de concertation, qui doit durer dix-huit mois — ce qui nous conduit au printemps 1985 — la mission devra proposer au Gouvernement le contenu et les modalités de réalisation de l'opération.

Cette méthode est bonne, car un tel projet ne peut être « parachuté ». Sa réussite repose sur une mobilisation locale des capacités d'initiative et d'imagination.

Depuis bientôt un an, cette mobilisation s'est produite. Sur les deux sites, un véritable consensus de tous les responsables politiques, économiques et sociaux a été créé sur l'objectif proposé. Beaucoup de gens ont des idées et se sont mis au travail. Bref, le mouvement est lancé. Il importe maintenant de ne pas décevoir.

Pour ne pas décevoir, il est à la fois nécessaire d'aller vite et d'être ambitieux.

Il est tout d'abord important que les premiers résultats concrets de l'action engagée soient visibles dès l'année prochaine aux yeux des populations concernées.

Cela est possible. Sur les deux sites, le travail de préparation a été vite engagé ; déjà, un premier ensemble de projets originaux est prêt.

Mais pour réussir tout cela, pour faire aboutir tout le travail préparatoire déjà effectué, nous avons besoin, tant au Pays basque que dans le Nord-Pas-de-Calais, que l'Etat prenne rapidement les décisions qui dépendent de lui. Comment, en effet, préparer des préfigurations intéressantes sur le réseau câblé et le réseau Télécel alors que les décisions concernant les équipements légers qui rendront possibles le travail de création — un plateau de production et un centre serveur par exemple — ne sont pas prises ?

Il est essentiel pour la crédibilité d'Urba 2000 que ces décisions soient prises très rapidement.

Pour réussir Urba 2000, nous avons aussi besoin d'un apport de matière grise. Je pense tout d'abord à celle qui est indispensable pour préparer des projets encore très inhabituels. Des études complexes sont nécessaires pour les mettre au point ; les collectivités et les entreprises directement concernées ne pourront en assurer seules la charge.

Mais en parlant d'un apport de matière grise, je pense surtout à l'implantation d'organismes de recherche.

Leur présence est indispensable pour stimuler d'autres secteurs d'activités et créer le mouvement d'innovation qu'Urba 2000 a l'ambition de susciter. Or, à la différence de Lille ou de Valenciennes, l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz est presque entièrement dépourvue de tels organismes. Il y a là une faiblesse à laquelle il est indispensable de remédier pour que l'opération puisse réussir. Deux ou trois implantations significatives constitueront un des tests majeurs de la volonté de réaliser dans de bonnes conditions l'opération Urba 2000.

La troisième clé de la réussite est la formation. La multiplication des usages de l'informatique, les développements de la vidéo, les nouveaux champs d'application des biotechnologies offrent de nouveaux métiers et exigent de nouvelles qualifications.

Urba 2000 peut être un grand projet. Et un grand projet de développement régional. Sa réussite intéresse les deux régions qui ont été choisies pour l'accueillir, mais aussi toutes les régions de France qui ont le même souci d'innovation. Car nous ne travaillons pas dans l'isolement : la créativité a vocation à se communiquer. D'autres régions s'inspireront de nos actions et nous nous inspirerons des leurs.

Urba 2000 sera aussi un grand projet économe, adapté à des temps difficiles où nous avons le devoir de veiller à l'utilisation optimale de chaque franc investi par une collectivité publique ou une entreprise. Les dépenses ne seront pas négligeables mais resteront raisonnables. Les retombées économiques directes ou indirectes seront importantes, comme le prouvent déjà quelques exemples : je pense en particulier aux premières perspectives de création d'emplois au Pays basque ou à la contribution que le lancement de la carte à mémoire santé apporte au développement d'une industrie nationale. Au regard de ces retombées, l'investissement paraît bénéfique aussi bien pour l'économie locale que pour l'économie nationale.

Aussi, toutes les collectivités territoriales directement concernées sont prêtes à effectuer l'effort nécessaire. Mais nous attendons le même effort de l'Etat.

Pour réussir, Urba 2000 exige une grande cohérence dans la mise en œuvre des moyens et une programmation qui, durant quatre ou cinq années, permette d'agir avec continuité. Les collectivités territoriales, quant à elles, sont prêtes à s'engager. Monsieur le ministre d'Etat, nous attendons également un engagement ferme de l'Etat au printemps 1985. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Germon.

M. Claude Germon. Avec 4 930 000 actifs, l'Île-de-France représente 21 p. 100 de la population active totale de la France.

L'importance de ce bassin d'emploi a son fondement dans le nombre et la diversité des entreprises qui s'y trouvent, la présence de nombreux sièges sociaux et de grandes administrations, l'attraction qu'exerce Paris, cependant que la qualité de ses relations avec le reste du pays y facilite sans doute mieux qu'ailleurs la mobilité et l'ajustement entre l'offre et la demande d'emplois.

On constate cependant qu'entre deux recensements, c'est-à-dire depuis 1975, la population active a augmenté à un rythme plus lent dans notre région que dans l'ensemble du pays, de même, d'ailleurs, que la population totale.

La croissance de la population active régionale est uniquement due à la main-d'œuvre féminine, le nombre des hommes actifs ayant légèrement baissé en sept ans. Mais ce qui doit le plus attirer notre attention, c'est que l'Île-de-France, elle aussi touchée par la crise, voit maintenant diminuer notablement le nombre d'effectifs salariés, à un rythme comparable à celui de la moyenne française ; cette diminution frappe en particulier le bâtiment et les travaux publics et l'industrie métallurgique.

Je ne défendrai pas, bien entendu, la croissance sans fin de la région parisienne. Nous subissons, en effet, les conséquences coûteuses d'un mouvement de concentration des capitaux appelant la concentration de la production, elle-même facteur de concentration de la main-d'œuvre, et donc de la population. En l'espace d'une génération, la France s'est dotée d'une tête extrêmement lourde, appauvrissant le pays de deux manières : premièrement, par le dépeuplement des provinces ; deuxièmement, par l'importance du coût social d'une des plus grandes concentrations urbaines du monde, ce coût étant largement mis à la charge de la collectivité nationale. On peut donc parler d'un phénomène cumulatif de ponction sur la province.

Cela dit, il faut bien tenir compte de la réalité. Personne, d'ailleurs, ne songe à organiser brutalement le mouvement inverse d'un transfert de la population de l'Île-de-France vers les autres régions. Il faut donc aborder les problèmes de développement industriel, et plus généralement les problèmes de développement économique, dans les mêmes termes en Île-de-France et dans les autres régions.

Depuis le commencement de la crise, l'accent est mis sur l'évolution du chômage en province et, depuis peu, avec force, sur les zones de reconversion industrielle. Cette juste appréciation des choses exige un effort de solidarité nationale. Mais qu'est-ce que la solidarité en la matière ? Consiste-t-elle à déshabiller l'Île-de-France pour transférer des emplois en province ?

Il faut, pour répondre à cette question, observer le mouvement réel de l'emploi dans notre région. Il obéit, je le rappelle, à deux lois : d'abord, la perte globale d'emplois et la croissance du chômage à l'échelle de la région ; ensuite, le déplacement interne de l'emploi des zones les plus anciennement industrialisées vers les zones d'activités nouvelles, appuyées sur la concentration de l'effort de recherche. C'est en partant de cette situation que l'on peut organiser la solidarité.

J'ajouterai une autre constatation, fondée sur l'expérience des vingt dernières années. Dans un pays à faible mobilité, la tendance a été forte de créer, par décision administrative, des unités économiques en faisant éclater des entreprises performantes installées en Île-de-France. Il m'apparaît, mais je souhaite qu'une étude précise soit faite sur ce point par le ministère, que ces transferts ont apporté aux régions d'accueil moins que ce qu'elles espéraient. Privées de leur milieu nourricier, dans lequel elles avaient trouvé matière à développement, les activités transférées se sont souvent essouffées. De lourds investissements publics n'ont pas eu l'effet souhaité sur le tissu industriel local.

Si l'on compare ce phénomène à ce qui se produit dans le cas inverse, lorsque les activités peuvent s'épanouir sur le sol où elles se plaisent le mieux, il faut bien convenir qu'un certain nombre de décisions de transfert ont été coûteuses en développement, en compétitivité et en emplois pour l'ensemble de la collectivité nationale.

Est-ce à dire que, au nom de l'efficacité économique, il faille renoncer à l'aménagement du territoire ? Tel n'est évidemment pas mon propos.

Il faut absolument maintenir un équilibre régional, aussi bien pour des raisons sociales qu'économiques. Je propose donc une nouvelle fois de ne pas être systématique et aveugle dans les transferts d'activités.

Certaines activités peuvent sans inconvénient être déplacées ; cela est d'autant plus facile qu'elles résultent de la croissance des entreprises, dont il faut préserver la capacité de développement, en veillant à ce que chacune de leurs unités soit bien à sa place.

Cela veut dire que telle entreprise dont la croissance est intimement liée à son contexte parisien ne doit pas voir casser son ressort par une décision administrative ; au demeurant, la production induite pourra nourrir le tissu régional.

Multiplier les pôles de développement et réduire les inégalités par le haut nécessite que tous les acteurs économiques, dans chacune des régions de France, fassent l'inventaire des atouts dont ils disposent. C'est alors sur des projets précis, adaptés au tissu local, que pourra le mieux intervenir l'effort de solidarité, sous des formes multiples, en particulier financières. Il est souvent plus efficace de transférer des moyens financiers de développement des régions mieux pourvues que de transplanter des équipes et des activités ; je crois d'ailleurs être en accord sur ce point avec M. le rapporteur Taddei, de même qu'avec M. Alain Rodet, qui parlait tout à l'heure du développement endogène des régions.

En somme, et ce sera ma conclusion, ne traitons pas le problème de l'aménagement du territoire en termes d'opposition région parisienne-province, ou en termes de partage. J'ai déjà dit à cette tribune que je n'étais pas favorable au partage du manseau de saint Martin, mais que je préférerais la multiplication des manseaux. Je n'ai pas changé d'avis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pascal Clément. Vous êtes croyant !

M. Emmanuel Aubert. Vous avez raison !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président mesdames, messieurs, pour bien faire, je devrais me lever, vous saluer et me rasseoir, car la totalité du temps de parole prévue pour ce budget est déjà dépassée. (Sourires.) Je serai donc bref dans ma réponse aux orateurs qui se sont adressés à moi.

Je tiens tout d'abord à remercier les deux rapporteurs, M. Taddei et M. de Caumont ; je les prie de m'excuser de ne pas leur répondre très longuement. Ils ont rappelé un certain nombre de vérités sur la croissance des crédits du ministère à la tête duquel je me trouve, et en particulier sur la croissance des crédits du Plan et de la D.A.T.A.R. Ces chiffres sont absolument incontestables mais semblent avoir été complètement ignorés par plusieurs orateurs, si je m'en réfère aux propos qu'ils ont tenus. Je me permets donc de les renvoyer aux deux rapports pour avoir une connaissance plus réelle du budget qui vous est présenté.

Je répondrai à M. Narquin qu'en ce qui concerne l'ardoisière à laquelle il a fait allusion, il a satisfaction, la somme prévue étant importante.

M. Clément appartient à cette catégorie d'hommes politiques qui ont pour habitude, dans leurs démonstrations, de partir d'un postulat. C'est bien d'avoir de l'imagination, et je vous en félicite, mais cela ne suffit pas. Il faut également essayer de voir comment la réalité se présente. Vous avez dit au rapporteur : « Voilà la conception que vous avez du Plan et voilà les raisons pour lesquelles vous ne la respectez pas. » M. Taddei vous a ramené à la réalité avec beaucoup de courtoisie, mais vous n'avez pas semblé l'entendre, si bien que votre démonstration tombe complètement à l'eau et je n'aurai donc pas à y répondre. (Rires.)

M. Pascal Clément. Il est parfait !

M. Emmanuel Aubert. Il va vraiment au fond du sujet !

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur Narquin, ce n'est pas ma faute si vous refusez de lire les fascicules budgétaires. Vous savez certainement très bien lire et vous avez sûrement une très bonne mémoire. Si vous l'oubliez quand vous montez à la tribune, c'est pour des motifs politiques sur lesquels, je ne m'étendrai pas.

M. Pascal Clément. Ben voyons !

M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Vous avez reconnu, que, du point de vue global, au premier semestre de 1984, en terme d'emplois créés, les choses, dans l'Ouest sont allées dans le bon sens. Vous n'avez reproché de n'aider que l'Est de la France. Je tiens à vous rappeler que 30 p. 100 des crédits vont à l'Ouest, qui n'a donc pas été oublié, loin de là.

M. Pascal Clément. C'est l'axe Est-Ouest !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je ne vous ai pas interrompu, monsieur Clément. Pourtant, je l'aurais pu : ça aurait été facile ! Ayez donc l'amabilité de me laisser parler. Je ne dis pas que ça me sera agréable, mais ça ne m'est pas désagréable que vous m'interrompiez.

Je rappelle que le Gouvernement poursuit une politique de désenclavement, qui s'applique à des domaines nouveaux, comme la construction du T.G.V. ou la poursuite et l'extension des réseaux routiers. De ce côté-là, vous n'avez pas de reproches à nous faire, au contraire. Bien entendu, je n'attends de vous ni remerciements ni compliments : ce serait aller contre la nature des rapports entre la majorité et l'opposition, et je ne vais pas jusque-là.

En ce qui concerne Angers, l'opération Bull est engagée : vous avez là également motif à satisfaction.

M. Jean Narquin. Oh !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. M. Clément a épilogué sur la durée du travail. Il s'est demandé ce que nous attendions pour instaurer les trente-cinq heures hebdomadaires. Mais que ne nous aurait-il dit si nous les avions appliquées !

M. Pascal Clément. C'est sûr !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur Clément, sans avoir autant d'imagination que vous, j'en ai cependant assez pour savoir quel langage vous nous auriez tenu ici.

M. Pascal Clément. Et vous avez raison !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. En tout cas, je suis certain que vous ne tenez pas ici le même langage que vous tenez à vos électeurs.

M. Pascal Clément. Mais si !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur Clément, vous vous êtes ensuite étendu sur les 3 milliards de francs qu'il avait été envisagé de demander aux collectivités locales. Voyez-vous, la différence entre vous et le Gouvernement, c'est que, lorsque celui-ci envisage de prélever sur les collectivités locales une somme non négligeable mais que la démonstration est faite qu'il existe une solution meilleure...

M. Pascal Clément. Une moins mauvaise !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. ... il l'accepte.

Lorsque vous-même et vos amis nous aviez présenté devant cette assemblée le nouveau système de taxe professionnelle, qui était proprement aberrant, ce que nous vous avions fait remarquer...

M. Pascal Clément. Le texte a été amendé par M. Dubedout !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire... et qu'en particulier André Boullche avait demandé qu'un essai à blanc soit réalisé sur le terrain, le porte-parole des groupes de la majorité d'alors avait rétorqué que vous étiez contre le « surréalisme fiscal ». Vous avez pourtant accablé les entreprises, dont vous vous faites maintenant le défenseur, en multipliant par 100, 200 et même 300 dans certains cas le montant de la taxe professionnelle. Alors, pour ce qui est de la défense des entreprises, croyez-moi, vous êtes mal placé ! (Très bien ! très bien ! e. applaudissements sur plusieurs bancs socialistes.)

M. Pascal Clément. Qu'attendez-vous pour réformer le système ?

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. M. Alain Richard a rappelé l'effort qui a été accompli en matière de contrats de Plan et qu'un certain nombre d'entre vous, mesdames, messieurs, semblent avoir oublié.

A ce propos, je rappellerai à mon tour que, si les orateurs de l'opposition ont unanimement émis des critiques, ils ont simplement oublié de dire que vingt et une régions sur vingt-deux, de la majorité comme de l'opposition, ont signé leur contrat de Plan.

A qui ferez-vous croire, messieurs de l'opposition, que les présidents des conseils régionaux de l'opposition ont signé de tels contrats s'ils n'avaient pas été favorables à leurs régions ? Si vous le pensez, c'est que vous avez de vos collègues présidents de conseils régionaux une triste opinion ! Quant à moi, j'ai d'eux une meilleure opinion et je suis convaincu que, s'ils ont signé des contrats de Plan de leur plein gré — personne ne les y a obligés — c'est parce qu'ils étaient avantageux, ce que vous avez totalement oublié de rappeler à la tribune de l'Assemblée nationale.

M. Alain Richard m'a en outre interrogé sur les villes nouvelles. Il était d'ailleurs présent à une réunion qui s'est tenue récemment à Saint-Quentin-en-Yvelines et au cours de laquelle j'ai cité plusieurs chiffres. J'en rappellerai quelques-uns concernant la D.G.E. : 31 millions de francs d'autorisations de programme en 1983, 83 millions en 1984 et 135 millions en 1985. C'est dire la progression assez remarquable réalisée dans ce domaine.

Quant à M. Hamel, je le remercie. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois. En effet, quand j'étais ministre de l'intérieur, il est intervenu à plusieurs reprises sur mes budgets et j'ai toujours eu lieu de me louer de ses interventions.

M. Pascal Clément. Vous voulez qu'il soit battu aux prochaines élections ou non ? (Sourires.)

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Après avoir écouté avec une grande attention l'orateur représentant l'Alsace, je me suis appretté à lui répondre. Mais je n'ai plus besoin de le faire car M. Hamel a justifié pleinement le choix de Grenoble, ce dont, je le répète, je le remercie.

M. Hamel m'a par ailleurs interrogé sur des problèmes relatifs à la famille. J'en ferai part à Mme Dufoux, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, qui lui répondra sur l'essentiel. Un certain nombre d'éléments relèvent maintenant des collectivités locales et des caisses d'allocations familiales : la décentralisation est passée par là, non seulement dans les domaines administratifs mais aussi grâce aux dix-huit lois que j'ai fait voter par le Parlement.

M. Germain Sprauer. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Sprauer, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Germain Sprauer. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai parlé tout à l'heure avec M. Hamel. Je comprends qu'il se réjouisse de l'installation du synchrotron dans sa région. Mais quelle est la valeur de la signature de l'Etat s'agissant d'un contrat signé en bonne et due forme mais renié par la suite ?

Vendredi dernier, lors d'une séance du conseil régional d'Alsace, nous devons débattre des différents contrats spécifiques. Or nous avons interrompu nos débats parce que nous ne savions pas si les signatures qui allaient être données allaient être respectées.

Je ne veux pas lancer de polémique. Toutefois, ce problème a soulevé tant de vagues dans ma région ces derniers temps que je me devais d'intervenir. Nous ne sommes pas gâtés et nous sommes aussi touchés que les autres ! Longtemps, on a pu considérer notre région comme une région privilégiée de notre pays, mais ce n'est plus le cas maintenant : des entreprises importantes ferment et des entreprises moyennes débauchent continuellement.

Dans ces conditions, lorsqu'on abandonne le projet de l'installation d'un équipement essentiel — elle nous avait été promise et elle pouvait nous faire bénéficier d'une avancée technologique considérable dans certains domaines — je suis contraint de le regretter publiquement. C'est aujourd'hui la première occasion que j'ai de le faire et il fallait que je le dise.

Monsieur le ministre d'Etat, ne vous réfugiez pas derrière M. Hamel qui, certes, défend sa région, et je le conçois, mais comprenez que je sois obligé de défendre la mienne. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pascal Clément. Très bien !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur Sprauer, il est normal et logique que vous défendiez votre région et je ne saurais, en aucun cas, vous le reprocher. Mais, quand un équipement ou un ouvrage essentiel avait été prévu dans une région, notamment dans le domaine de la recherche scientifique, ce qui était le cas, tout est important, mais le plus important est de savoir si la région concernée sera, du fait du changement de lieu d'implantation, désavantagée ou non.

M. Germain Sprauer. Elle le sera !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Si le Gouvernement fait bénéficier l'Alsace d'un certain nombre d'investissements dont la valeur économique ou le nombre d'emplois qu'ils supposent équivalent à ce qui aurait pu être fait avec le synchrotron, vous nous reprocherez moins — vous nous le reprocherez sans doute encore, mais dans une moindre mesure — d'avoir décidé que le synchrotron serait construit à Grenoble. C'est pourquoi, monsieur Sprauer, je vous demande de faire encore crédit pour quelque temps au Gouvernement. Vous vous rendrez alors compte des décisions qui seront prises pour que l'Alsace n'ait pas à souffrir du fait que le synchrotron sera construit non plus à Strasbourg mais à Grenoble.

M. Germain Sprauer. Il est dommage que la signature de l'Etat n'ait pas été respectée !

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. M. Destradé a parlé d'Urba 2000 et de l'effort qui est consenti par le Gouvernement en faveur des technologies nouvelles. C'est très important pour le Pays basque, pour le Nord-Pas-de-Calais, pour toute la France. Je sais très bien qu'Urba-2000 ne concerne que le Pays basque, le Nord-Pas-de-Calais, mais le Gouvernement, vous le savez, s'est engagé à promouvoir les technologies nouvelles du pays car il est tout à fait évident que si nous n'entrons très vite dans la troisième génération industrielle, notre pays connaîtra de très graves difficultés.

En ce qui concerne Urba 2000, mon intention est d'essayer de concentrer le plus possible l'effort du Gouvernement sur quelques points précis afin de ne pas disperser les crédits. Cette politique ainsi que la politique de formation, absolument indispensable, aux nouvelles technologies dont a parlé M. Destradé, pourront être ainsi menées à bien dans les plus courts délais.

M. Germon, quant à lui, m'a parlé de l'Île-de-France avec beaucoup de conviction. Si je le suivais pleinement, je serais conduit à tourner carrément le dos à la politique qui a été appliquée jusqu'à présent pour l'aménagement du territoire, aussi bien par le présent Gouvernement que par ceux qui l'ont précédé. Je lui répondrai simplement qu'il ressort d'une récente étude de l'I.N.S.E.E., intitulée « L'Europe des régions », que l'Île-de-France est au troisième rang des régions les plus riches d'Europe, derrière le Groningue, aux Pays-Bas, et le Land de Hambourg, en République fédérale d'Allemagne.

Monsieur Germon, je comprends très bien que, comme d'autres, vous défendiez votre région, mais vous aurez de la peine à nous tirer des larmes. (Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Plan et aménagement du territoire ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 3 904 862 F ;

« Titre IV : 4 977 343 F. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 83 650 000 F ;

« Crédits de paiement : 25 522 000 F. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 560 213 000 F ;

« Crédits de paiement : 721 933 000 F. »

Sur le titre VI de l'état C, M. de Caumont, rapporteur pour avis, a présenté un amendement, n° 27, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 25 000 000 de francs et les crédits de paiement de 45 000 000 de francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Le texte de la « loi montagne », tel qu'adopté en première lecture, fait référence au fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la montagne, que le Gouvernement s'est engagé à doter de 40 millions de francs en 1985.

Cet engagement est formellement tenu par l'inscription au chapitre 65-03 d'un article 30, action 02, portant ce titre. Malheureusement, cette ligne n'est alimentée en crédits de paiement qu'à hauteur de 15 millions de francs. Il y a sans doute mal-donne.

Rapporteur de la « loi montagne », je peux témoigner de l'esprit qui a présidé à la conception de ce fonds stratégique pour la politique de la montagne. Il s'agit de mettre en place, dans les massifs, des crédits d'intervention dont l'objet principal est la recherche appliquée, l'animation économique et sociale, l'assistance au développement et l'aide aux initiatives et aux expérimentations, afin de discerner, analyser et accomplir les vocations propres des zones de montagne qui constituent des gisements inexploités de création d'activités nouvelles. C'est dire que ces crédits devraient figurer au titre IV et que la distinction entre autorisations de programme et crédits de paiement n'a pas de sens en ce qui les concerne.

Il s'agit d'une dotation modeste en valeur absolue, mais déterminante par les effets multiplicateurs qu'elle peut avoir. Il faut donc la sauvegarder intégralement et pouvoir réaliser 40 millions de francs de dépenses effectives en 1985, puisque le projet de loi sera vraisemblablement voté avant la fin de l'actuelle session.

Autre engagement gouvernemental, clairement exprimé l'an passé à cette tribune lors de la discussion budgétaire : assurer une progression des crédits du F.I.D.A.R. protégés par la double priorité d'un programme prioritaire d'exécution et des contrats « montagne ». dès 1985 et chaque année du Plan — je me réfère à ce propos à la page 4702 du *Journal officiel* relatant nos débats de 1983 — avec l'objectif précis de porter les crédits de ce fonds à 463 millions en francs constants 1984. Je vous renvoie à ce sujet, mesdames, messieurs, également à la page 4705 du *Journal officiel*.

Or, si l'on ne tient pas compte du fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la montagne, ce qui, on l'a vu, n'aurait aucune sorte de légitimité, nous obtenons au contraire un léger recul en francs courants de 5 millions de francs en autorisations de programme et de 3,5 millions de francs en crédits de paiement.

Les crédits du F.I.D.A.R. sont entièrement contractualisés et il se trouve, par ailleurs, que les crédits du F.I.A.T., qui contribuent dans une forte proportion aux contrats de Plan Etat-régions, y compris en faveur des zones de montagne, sont, quant à eux, notamment depuis notre débat budgétaire de l'an passé, en progression de plus de 5 p. 100 en autorisations de programme et de près de 25 p. 100 en crédits de paiement.

L'amendement adopté par la commission de la production et des échanges est donc une sorte d'amendement de cohérence qui tend à voir exprimer plus clairement le respect des engagements gouvernementaux en faveur des zones de montagne et défavorisées.

Je me permettrai, monsieur le ministre d'Etat, de solliciter une réponse de votre part à la question concernant la mise en œuvre des crédits d'investissement à la fonte des neiges, dès le printemps de 1985.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Dominique Teddei, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. A titre personnel, j'en approuve cependant l'esprit et je fais confiance au ministre pour trouver une solution.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur de Caumont, vous avez le mérite de la persévérance : c'est la troisième année que vous présentez un amendement de cet ordre. (Sourires.) Mais, ni en 1982, ni en 1983, il n'a été adopté. Je vais vous donner une réponse qui vous permettra, me semble-t-il, de retirer votre amendement.

Le F.I.A.T. disposait de crédits convenables. Je remercie d'ailleurs M. de Caumont d'avoir rappelé que les crédits de paiement étaient en augmentation instable : de plus de 20 p. 100. C'est une des réponses qui peut être donnée à l'opposition qui s'est plainte de ce projet de budget. On se demande de combien devraient augmenter les crédits pour que l'opposition vote le projet de budget. Mais c'est une autre question.

La plus grande partie des crédits dont il s'agit a été absorbée par des contrats de Plan, si bien qu'aujourd'hui le solde disponible est assez modeste.

Je vous propose, pour tenir compte des besoins de la montagne et respecter les besoins du F.I.D.A.R., ou même du F.I.A.M., qu'il soit procédé, si nécessaire — j'en prends l'engagement devant l'Assemblée nationale — à un virement de crédit, de façon que les sommes dont disposerait ce fonds puissent être abondées en cours d'année. En procédant ainsi, nous ne prendrions pas de décision de principe sans connaître exactement les besoins de ce fonds, mais nous ferions en sorte qu'il puisse, dans toute la mesure du possible, disposer des crédits nécessaires.

Je voudrais rappeler que le Gouvernement a consenti un effort particulier en faveur de la montagne, ce que vous savez mieux que personne. Non seulement un texte sur la montagne sera discuté demain par le Sénat, mais le ministère de l'intérieur lui-même, après que le Gouvernement eut proposé de créer la D.G.E., a rectifié son texte à la suite des nombreuses discussions qui ont eu lieu à l'Assemblée, notamment à l'occasion des questions d'actualité du mercredi, de façon à favoriser les départements de montagne dans le domaine de la voirie.

Par ailleurs, des dispositions particulières ont été prises en faveur des départements pauvres que sont souvent — pas toujours — les départements de montagne. Vous vous rappelez peut-être d'un débat, auquel vous n'étiez pas complètement étranger, monsieur de Caumont, et qui a eu lieu ici. Lors de ce débat, les départements classés pauvres sont passés d'un nombre très restreint à un nombre plus élevé.

Depuis trois ans, le Gouvernement a manifesté sa volonté de venir en aide aux départements de la montagne. Vous lui avez fait confiance dans le passé. Je vous demande, compte tenu des engagements que nous avons pris, que nous avons respectés, et de ceux que je prends maintenant, de bien vouloir accepter de retirer votre amendement. Si vous ne pouvez le retirer, je vous demanderai, puisque vous avez eu assez de conviction pour faire adopter votre amendement par la commission de la production, d'admettre que ma proposition est sérieuse et d'éclairer par conséquent vos collègues sur le vote qu'ils doivent émettre.

Enfin, vous m'avez posé une question en ce qui concerne la date de répartition des crédits. Je prends l'engagement de faire en sorte que ceux-ci soient répartis au mois de février. Le nécessaire sera fait pour que cet engagement soit tenu.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, votre réponse sur l'échéance de la mise en place des crédits en février 1985 est d'une très grande importance. Jusqu'à maintenant, il faut le reconnaître, aucun gouvernement n'a réussi à respecter cette échéance. Il s'agit par conséquent d'une mesure essentielle pour les zones de montagne. J'ajoute que c'est une mesure de bonne économie des deniers publics : il vaut mieux disposer d'une somme donnée en février que de la même somme abondée de 10 p. 100 en décembre car, alors, dans les zones concernées, les travaux prévus ne peuvent être réalisés et l'on perd ainsi un an.

Sous le bénéfice de vos observations et de vos réponses, monsieur le ministre d'Etat, j'ai bon espoir que les moyens consacrés en 1985 au fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la montagne, d'une part, et au F.I.D.A.R., d'autre part, seront à la hauteur des engagements pris par le Gouvernement au cours du débat budgétaire de l'année dernière. Bien que je ne puisse retirer l'amendement adopté par la commission de la production, je me considère donc, à titre personnel, comme rassuré par vos propos.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 27.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

Mme Adrienne Horvath. Abstention du groupe communiste !

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

JEUNESSE ET SPORT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, il s'en est fallu de peu, vous l'avouerais-je, que je ne me présente devant vous en « tenue sportive », plus précisément en survêtement !

En effet, j'ai reçu du comité régional olympique et sportif de ma région, il y a deux jours, une lettre m'informant que pour défendre le sport pour tous, et quel que soit le niveau de pratique, le C.R.O.S. invitait les sportifs du Nord-Pas-de-Calais à participer à l'opération : « Tcuz en survêtement le 23 », en revêtant leur tenue sportive toute la journée du 23 octobre, y compris sur leur lieu de travail ou de toute autre activité.

Telle est l'action, calme, sans aucune agressivité, que les habitants de ma région ont choisie pour montrer qu'ils restaient vigilants quant au sort réservé au sport par le budget de l'Etat, et pour manifester en même temps leur inquiétude face à un recul du budget de votre ministère. Il y a quelques jours seulement, je partageais les mêmes inquiétudes.

En effet, avec un montant de 2 196 millions de francs, les crédits de la jeunesse et des sports diminuaient de 6,87 p. 100, alors qu'ils avaient progressé de près de 7 p. 100 l'an dernier. Les crédits du titre III, « moyens des services », qui représentent 55 p. 100 des dépenses du ministère, étaient stabilisés à leur niveau de l'an dernier, mais ceux du titre IV, « interventions publiques », diminuaient globalement de 7 p. 100.

Ainsi, la dotation affectée à l'aide aux centres de vacances était réduite de plus de 5 millions de francs, ce qui affectait notamment le financement de la formation d'animateurs. Pratiquement, toutes les actions en faveur de la jeunesse et des activités socio-éducatives souffraient de la stagnation des crédits. De nombreuses autres dépenses étaient maintenues à leur niveau antérieur, qu'il s'agisse de la pratique sportive locale, des actions sport-études, de la médecine du sport, des déplacements des clubs ou de l'animation en milieu extra-scolaire. Enfin, on constatait également, dans le chapitre des équipements régionaux et locaux, une régression de plus de 35 p. 100 des crédits de paiement. Les autorisations de programme, qui préfigurent les investissements des prochaines années, n'échappaient pas à la règle.

Certes, tous ces chiffres sont la conséquence financière de la décentralisation et du transfert des compétences, mais le désengagement de l'Etat doit être envisagé aussi du point de vue des concours accordés aux collectivités locales, — ces concours, en baisse pour 1985, leur permettent de favoriser et de poursuivre le développement des activités sportives et des actions socio-éducatives. De même les crédits pour les subventions aux fédérations sportives diminueraient de 6,58 p. 100.

Nous étions donc confrontés à un budget en recul, tant pour les dépenses ordinaires que pour les dépenses en capital. La baisse faisait suite à la stagnation du budget de 1984, et le sport ne représentait plus que 0,22 p. 100 du budget de 1985. Il était donc absolument normal que les responsables du mouvement sportif fassent entendre leur voix. Lors de votre audition par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous avez vous-même précisé, monsieur le ministre, qu'à structures égales la diminution nette de crédits pour 1985 atteignait 33 millions de francs soit 1,5 p. 100 par rapport à 1984.

À l'évidence, devant un tel projet de budget, les milieux sportifs et le monde associatif qui, ne l'oublions pas, est également partie prenante, ne pouvaient rester indifférents. C'est la raison pour laquelle nous avons, les uns et les autres à nos niveaux respectifs, entrepris diverses actions. Depuis que vous présidez aux destinées de ce ministère, vous n'avez pas ménagé, en ce qui vous concerne, vos efforts pour essayer justement, lors de nombreuses concertations, de trouver les solutions capables de doter le budget de la jeunesse et des sports des moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission.

Pour ma part, je suis intervenu devant la commission des finances qui a adopté deux observations.

D'abord, la commission a observé avec regret la baisse des crédits en faveur de la jeunesse et des sports et de la vie associative et elle a souhaité qu'un effort supplémentaire soit effectué en 1985, Année internationale de la jeunesse.

Il importe, en effet, que cette année consacrée à la jeunesse, comme d'autres l'ont été à la femme ou aux handicapés, ne soit pas une année « gadget ». Telle est bien votre préoccupation et vous avez la ferme intention de lui donner un éclat particulier, car vous en escomptez de nombreuses retombées.

Je souhaiterais que vous en ayez les moyens.

Ensuite, la commission des finances rappelant la nécessité d'une subvention suffisante pour permettre aux petits clubs de se déplacer et soucieuse du développement de la pratique sportive dans notre pays, a souhaité que cette priorité relient toute l'attention du Gouvernement.

J'en arrive ainsi aux raisons qui expliquent que j'ai décidé de ne pas me présenter en survêtement, et de conserver une tenue plus décente. Avec le soutien des collègues de mon groupe, que je remercie d'ailleurs pour leur opiniâtreté, nous avons réussi — sur les moyens techniques nous reviendrons en deuxième lecture — à emporter l'adhésion de nombre de personnes, notamment du rapporteur général du budget, M. Christian Pierrel. Vous êtes parvenu vous-même à ce résultat dans les milieux sportifs.

Je suis donc très heureux de vous annoncer que nous aurons bientôt le plaisir d'élever le projet de budget pour 1985 au même niveau en francs courants que l'an dernier. Tel était le vœu de tous les membres du groupe socialiste. Nous vivons à une époque charnière. Le sport français vient de remporter plusieurs succès qu'il s'agisse des championnats d'Europe de football ou des derniers jeux Olympiques. Une loi sur le sport a été votée au mois de juillet dernier. Nous avons et vous avez la volonté que les jeux Olympiques s'organisent à Paris en 1992. Nous voici à la veille de l'année internationale de la jeunesse. Il était normal que nous arrivions à maintenir notre budget au même niveau que celui de l'an dernier.

Néanmoins, si notre effort a abouti, il doit être poursuivi. Il est plusieurs impératifs qu'il vous appartient, monsieur le ministre, de faire respecter. Je me bornerai à vous signaler des pistes ou des directions dans lesquelles il faudrait s'engager afin de répondre aux préoccupations non seulement du mouvement sportif mais aussi du monde associatif. Nous avons réussi à abonder les ressources de ce budget car, ne l'oublions pas, nous sommes ici pour avant tout parler de l'amélioration des ressources budgétaires, qui restent notre souci essentiel.

Nous allons pouvoir améliorer nos actions dans trois directions.

D'abord l'action en faveur de la jeunesse bien sûr, je pense notamment à la promotion des activités et des loisirs éducatifs, l'aide aux centres de vacances ou à l'office franco-allemand pour la jeunesse qui a besoin, lui aussi, d'être aidé.

Et n'oublions pas une revendication que nous avons toujours maintes fois entendue formuler lors de nos consultations des dernières semaines : la formation des animateurs.

Ensuite les actions en faveur du temps libre et de l'éducation populaire — je pense là aussi, à la nécessité de former des animateurs.

Enfin, l'augmentation de l'aide aux activités physiques et sportives. Grâce aux crédits supplémentaires que nous avons obtenus, il serait bon que nous consentions un effort particulier sur l'article 43-91-91 relatif aux déplacements en faveur du sport et des activités physiques, sportives et de loisirs. Dans toute la France, nos clubs, qui vivent grâce à l'aide de milliers de bénévoles, ont besoin de ressources pour équilibrer leurs budgets, compte tenu des frais considérables qu'entraînent les déplacements, vous le savez. Nos efforts doivent porter aussi sur la médecine sportive.

Enfin, monsieur le ministre, après avoir lu avec intérêt la presse et écouté les propos que vous avez tenus après le conseil des ministres de ce matin — ils m'ont réjoui — je dois vous demander, entre autres questions qui nous préoccupent, quel est le sort qui sera réservé au F.N.D.A., c'est-à-dire au fonds national de développement à la vie associative. Si nous devons multiplier nos efforts afin que la France devienne une grande nation de plus en plus sportive, il ne nous faut pas oublier qu'un pays sportif doit avoir une vie associative dense. Or cette vie repose sur des milliers de bénévoles que nous n'avons pas le droit de décevoir.

Pour essayer de « coller à l'actualité », la commission des finances a souhaité que soit engagée dans les meilleurs délais une étude approfondie sur les possibilités d'abonder le budget de la jeunesse et des sports par des ressources extrabudgétaires ou parafiscales. Dans le cadre d'une large concertation, qui doit s'engager, dans les jours à venir, avec toutes les parties intéressées, aucune possibilité ne devra être écartée d'avance, sauf une, car après avoir assisté, ainsi que plusieurs de mes collègues, aux réunions organisées par le comité national olympique, nous avons eu l'impression que tout le monde était d'accord pour admettre qu'il n'y avait pas de modèle directement transposable en France. En tout cas, chacun a convenu que le Toto calcio, *made in Italy*, ne pouvait pas être directement transposé dans notre pays.

En revanche, maintenant que le bébé va être mis au monde, et alors que, depuis des années, j'entends des voix s'élever un peu partout pour...

M. Hervé Vuillot. Récemment !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Oui, bien sûr ! En sport comme en religion, les vocations tardives sont sans doute les meilleures...

M. Georges Hage. C'est un bébé illégitime ! (Sourires.)

M. Roger Corrèze. Vous le découvrez ?

M. Georges Hage. C'est un bébé adultérin, monsieur le rapporteur ! (Nouveaux sourires.)

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Peut-être, monsieur Hage, nous en reparlerons bientôt, j'en suis persuadé...

Quoi qu'il en soit, au moment où il n'y a plus que les parrains à trouver, voilà que bien du monde se bouscule au portillon.

M. Georges Hage. Tout le monde est papa ! (Rires.)

M. Roger Corrèze. Vous aussi depuis quelque temps ?

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Il faut trouver des parrains, monsieur Hage.

M. Georges Hage. Oh, ils ne manqueront pas !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Lorsqu'il s'agira d'acheter les dragées, il y aura peut-être un peu moins de monde ! (Rires.)

La mise en place du loto « sportif » répond à la demande du mouvement sportif et du mouvement associatif. Mais nous ne voulons pas que cela se fasse sans légitime concertation. Nous entendons que tous ceux qui ont des avis à émettre — et ils semblent nombreux à en juger par les articles parus depuis hier dans la presse — soient consultés, notamment les parlementaires qui contrôlent déjà depuis plusieurs années, et de mieux en mieux, l'utilisation des ressources extrabudgétaires provenant du fonds national pour le développement du sport : il faut qu'il en soit du loto « sportif » comme du F.N.D.S. Le Parlement doit avoir son droit de regard.

Avec le mouvement sportif, il faut que nous puissions donner à la France, grâce à des ressources parafiscales, des moyens lui permettant de devenir un véritable pays sportif. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse et les sports.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, présentant les grandes lignes du projet de loi de finances pour 1985, M. le Premier ministre affirmait que, malgré un budget de rigueur, des priorités seraient accordées à la recherche, à la modernisation de l'industrie et à la jeunesse. Forts de cette promesse, nous étions en droit de nous réjouir et nous attendions donc avec confiance le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1985.

Or que nous présente-t-on ? Un budget en régression de près de 7 p. 100 en francs courants, soit de plus de 15 p. 100 en francs constants, alors que le budget de l'Etat progresse de près de 6 p. 100. Où est la priorité annoncée par M. le Premier ministre ?

Malheureusement pour vous, monsieur le ministre, lorsque vous avez été nommé à votre poste, les arbitrages étaient rendus. Vous avez, en quelque sorte, dû assumer, par solidarité, la responsabilité d'un budget que vous n'avez pas préparé. Je vous laisse donc pour cette année le bénéfice du doute. Il n'en reste pas moins qu'une fois de plus, une promesse, celle du Premier ministre, n'a pas été tenue.

M. Roger Corrèze. Comme d'habitude !

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Si vous ne pouviez rien faire sur le montant global de l'enveloppe, monsieur le ministre, vous avez néanmoins la possibilité de le moduler entre les différentes actions engagées par votre ministère, et ce en fonction de vos priorités. Là encore, nous sommes déçus, car à part la modification des rythmes scolaires, dont nous reparlerons tout à l'heure, nous n'avons pas encore très bien perçu vos idées en matière de jeunesse et de sport.

Un budget non prioritaire et sans priorité, des ressources extrabudgétaires souhaitées discrètement et enfin sollicitées clairement et franchement depuis ce matin, l'importance du sport à l'école : tels sont les trois thèmes que j'aborderai dans mon propos.

Vous nous proposez donc, monsieur le ministre, un budget non prioritaire et sans priorité ; en un mot — nous l'avons tout reconnu, en commission en particulier — un budget médiocre. Quelles que soient les actions, je n'aperçois aucune ligne directrice.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Monsieur Pinte, puis-je vous interrompre ?

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Vous venez d'indiquer, mon cher collègue, que nous avions tous reconnu en commission que ce projet de budget était notoirement insuffisant. Je tiens à préciser que cela n'a pas été le cas en commission des finances, car l'opposition y a été totalement absente.

M. Guy Béche. Ils sont coutumiers du fait !

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est très fréquent !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. En tout cas, l'opposition et la majorité de la commission des affaires culturelles, qui est plus spécialement chargée des problèmes du sport, ont été unanimes à reconnaître que ce projet de budget était mauvais. J'y reviendrais tout à l'heure.

Les crédits du temps libre et de l'éducation populaire baissent de plus de 11 p. 100.

La grande consultation nationale sur la vie associative a laissé beaucoup d'espoirs déçus, car elle n'a malheureusement pas débouché sur le grand projet de loi tant espéré par le monde associatif.

La stagnation des postes Fonjep et de leur financement par l'Etat ne permettra pas le développement de l'animation des associations et de la formation de leur encadrement.

Les premiers résultats de l'opération « chèque-vacances » sont malheureusement décevants, même s'il n'est pas encore possible de porter un jugement définitif sur l'institution.

Quant aux crédits affectés à la jeunesse et aux activités socio-éducatives, ils baissent de plus de 5 p. 100, à structures constantes. Heureusement, monsieur le ministre, grâce à l'Année internationale de la jeunesse en 1985, la jeunesse française n'aura pas trop le sentiment que les discours ne sont pas suivis d'effets. La dotation exceptionnelle de 20 millions de francs permettra à ce chapitre budgétaire — le seul dans votre projet de budget — de moins souffrir de la rigueur.

Et pourtant, monsieur le ministre — reconnaissons-le en toute objectivité — que de bonnes intentions et même que d'heureuses initiatives ! Du programme « Jeunes volontaires », qui a permis à environ 10 000 stagiaires de bénéficier, en 1983, d'une formation professionnelle, à l'opération « un été pour l'avenir », qui a rendu possible l'initiation de près de 300 000 jeunes à la pratique de la micro-informatique, des très utiles actions d'information de la jeunesse, délivrées dans les nombreux centres disséminés à travers notre pays, aux programmes « loisirs des jeunes », grâce auxquels des milliers de jeunes ont pu partir en vacances, des maisons de jeunes et de la culture aux aides aux associations de jeunesse, sans oublier l'action internationale avec les offices franco-allemand et franco-québécois, il y en a vraiment pour tous les goûts !

Cette multiplicité d'initiatives intéressantes serait riche d'espoirs si elle était sous-tendue par une politique permanente de la jeunesse, non soumise aux aléas de la conjoncture. En un mot, monsieur le ministre, vous n'avez malheureusement pas les moyens d'une politique qui se dit prioritaire.

Les crédits en faveur du sport baissent de plus de 6 p. 100. Pourtant, les sportifs n'ont pas démerité, tant s'en faut. Si nous devons juger le sport de haut niveau aux résultats qu'ils ont obtenus, nous ne pouvons qu'être satisfaits : trente médailles olympiques aux jeux de Sarajevo et de Los Angeles, le titre de champion d'Europe de football, et j'en passe !

Si nous devons apprécier le sport en France sous l'angle du sport de masse, là encore, nous constatons d'énormes progrès, non seulement chez les licenciés où la croissance des effectifs est géométrique dans certaines disciplines, mais aussi chez les simples pratiquants.

Dès lors, monsieur le ministre, pourquoi ne pas renouveler ou ne pas envisager de nouvelles conventions de développement avec les fédérations ? Pourquoi geler les aides aux déplacements, alors qu'il n'y a pas de véritable pratique sans confrontations avec d'autres équipes et que les frais de transport sont en augmentation constante puisque le prix des carburants croît chaque mois ? Non, monsieur le ministre, reconnaissez-le, ce n'est pas raisonnable.

Vous qui avez été un sportif de haut niveau, vous devez bien vous rendre compte que l'effort doit se poursuivre dans le temps et non s'exprimer la veille ou l'avant-veille d'échéances importantes.

De même, il n'est pas sérieux de diminuer aujourd'hui de 10 p. 100 les dépenses d'investissement, au risque de devoir les augmenter démesurément demain si les jeux Olympiques de 1992 ont lieu à Paris.

J'aborde maintenant la grande question du jour, celle qui nous agite depuis des années : la question du financement des activités sportives par des moyens extrabudgétaires. Ces ressources extrabudgétaires ont été très discrètement souhaitées par votre majorité et par vous-même, monsieur le ministre. Cependant, un peu hypocritement, personne n'a vraiment voulu s'engager ouvertement, clairement, franchement dans ce débat... jusqu'à ce matin.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Oh ! ce n'est pas sérieux !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Pourtant, deux constatations s'imposent à nous. La première, je viens de le démontrer, nous prouve que le sport souffre d'un manque de moyens de

fonctionnement et d'équipement. La seconde résulte du fait que, depuis 1976, tout le monde est bien content que l'on ait fait appel à des ressources extrabudgétaires pour aider le sport à survivre.

Certains prétendent, au nom d'un idéalisme que nous pouvons tous partager, qu'il ne faut pas inciter les gens à jouer pour de l'argent, même pour financer de nobles causes, tel le sport. Loin de moi l'idée de reprendre le slogan d'une certaine Rome, « du pain et des jeux », mais un peu de jeu ne fait-il pas partie de la liberté de chacun ? La liberté de jouer — modérément — la liberté de rêver par le jeu et la fête par les jeux ne font-elles pas partie de la nature humaine ?

D'autres s'interrogent, à juste titre, sur les limites des paris sur les jeux, quelle que soit la cause à financer. Il convient, c'est évident, de maîtriser les sources de financement par les jeux.

Toute extension doit être progressive. L'expérience passée prouve d'ailleurs que les jeux de hasard ont leurs limites. On constate, par exemple, que les fonds recueillis par le fonds national du développement du sport sur une partie du pari mutuel et du loto ne progressent plus qu'au rythme du taux de l'inflation, soit 6 ou 7 p. 100 l'année prochaine.

En fait, le réalisme nous commande d'évoluer encore dans ce domaine. Si la majorité a rejeté, en juin dernier, notre amendement tendant à créer un concours de pronostics sur les matchs de football, elle a néanmoins adopté en commission l'observation que je lui ai présentée suggérant de recourir aux moyens extrabudgétaires. Vous-même, monsieur le ministre, avez fait approuver ce matin, en conseil des ministres, le principe de l'extension des apports extérieurs. Cela témoigne de l'évolution des états d'esprit ! Dans ce domaine-là, nous avons été à l'avant-garde de l'initiative. (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. François Loncle. Quelle amnésie !

M. Christian Pierret, rapporteur général. C'est excessif !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Aujourd'hui, la majorité nous rejoint !

M. Roger Corrèze. Très bien !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. C'est sans doute de l'humour !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Je ne peux vous juger que sur les résultats, mes chers collègues ! C'est un fait que la majorité a repoussé, comme c'était son droit, l'amendement que nous avons présenté au mois de juin dernier.

M. François Loncle. Vous avez un curieux sens du calendrier !

M. Claude Wilquin, rapporteur. Lisez-vous M. Chirac, monsieur Pinte ?

M. Roger Corrèze. Les propos qui lui sont prêtés ne sont pas de lui, ce sont des bobards !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Aujourd'hui, vous nous ralliez !

Quelle formule envisager ? Augmenter les prélèvements actuels, instituer des tranches spéciales du loto, comme le suggère M. Paillou, président du comité national olympique et sportif français, ou créer un nouveau jeu ? Ma préférence, je ne vous le cache pas, va à la création de concours de pronostics.

Il me semble que le loto sportif fondé sur plusieurs sports, comme vous le proposez, est compliqué et que ses ressources sont limitées dans le temps. En revanche, le concours de pronostics a le grand avantage d'établir un lien direct entre le parieur, l'objet du pari de la destination des fonds, qui doivent tous aller au sport. Il ne s'agit plus de tergiverser longtemps. Le sport ne peut plus attendre indéfiniment. Il est grand temps qu'une décision soit prise rapidement. Le Gouvernement semble l'avoir compris. Encore faut-il qu'il choisisse la bonne combinaison, si je puis m'exprimer ainsi.

Un autre sujet est d'actualité. Il y a une quinzaine de jours, monsieur le ministre, vous avez lancé un pavé dans la mare en souhaitant un aménagement des rythmes scolaires afin d'accorder davantage de place au sport à l'école. Cependant, quand on veut bouger des habitudes, remettre en cause des droits acquis, modifier des comportements ou des états d'esprit, les réactions négatives, les attitudes défensives ou les regrets hypocrites s'élèvent tous azimuts.

Pourtant qui ne pourrait être favorable à un meilleur étalement des mille heures de classe, qui sont concentrées en France sur 180 à 190 jours, alors qu'en Allemagne fédérale ou en Grande-Bretagne elles sont réparties sur 250 jours environ ?

Est-il normal que nos enfants soient, dans la Communauté européenne, ceux qui doivent travailler le plus grand nombre d'heures par jour sur le plus petit nombre de jours par an ? C'est une absurdité !

M. Georges Hage. Monsieur le rapporteur pour avis, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Je vous en prie, monsieur Hage. Je vois que mon propos vous intéresse et j'en suis heureux !

M. le président. La parole est à M. Hage, avec l'autorisation de M. le rapporteur pour avis.

M. Georges Hage. Monsieur le rapporteur pour avis, cette question relève de l'autorité du ministère de l'éducation nationale, en vertu d'une décision prise voilà trois ans et confirmée par la loi sur la promotion et l'organisation des activités physiques et sportives.

M. Emmanuel Aubert. M. Pinte a tout de même bien le droit de parler de cette question !

M. Roger Corrèze. On ne peut plus parler ici !

M. Georges Hage. Je peux tout de même faire une remarque à M. le rapporteur pour avis !

M. Roger Corrèze. Lui aussi peut en faire au Gouvernement !

M. Georges Hage. Je l'ai fait poliment, ce qui n'est pas toujours votre cas !

M. le président. Monsieur Hage, je vous en prie !

Monsieur le rapporteur, veuillez poursuivre.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur Hage, vous avez raison. Toutefois, comme M. Chevènement et M. Calmat se sont mis d'accord pour constituer, voilà un peu plus d'un mois, une commission mixte chargée d'étudier le problème des rythmes scolaires, comme M. Calmat a fait des déclarations à ce sujet, il m'a semblé normal d'évoquer la question.

M. Emmanuel Aubert. Absolument !

M. Roger Corrèze. Sans aucun doute !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Pour mettre en œuvre une telle réforme des rythmes scolaires, plusieurs conditions doivent être réunies.

Une meilleure répartition des heures sur un plus grand nombre de jours nécessite, bien évidemment, une diminution des jours de vacances dans notre pays. Sans en arriver peut-être du jour au lendemain à soixante-quatorze jours comme au Danemark, nous pourrions cependant songer à ramener nos cent douze jours de congé à environ une centaine. Cette première condition éviterait de rogner sur les programmes d'enseignement général, ce que ne souhaitent, et à juste titre, ni les parents ni les enseignants. Elle permettrait un meilleur étalement des heures et donc une moindre fatigue pour les enfants et les maîtres.

Je suis sûr que si chacun y met un peu de bonne volonté, nous devons pouvoir y arriver. A cet effet, je propose à tous les maires qui le peuvent — je suis cependant conscient que dans certains cas, ce sera peut-être un peu difficile — de remettre entre les mains des autorités académiques le jour de congé mobile dont ils disposent. Rien que cette mesure, si modeste soit-elle, nous permettrait de ne plus être le pays européen bénéficiant du plus grand nombre de jours de congé et nous passerions de cent douze jours à cent onze jours de vacances, rejoignant ainsi l'Irlande. Si, de même, les anciens combattants, les autorités religieuses et civiles abandonnaient quelques jours, nous améliorerions peu à peu les conditions de travail de nos enfants.

M. Georges Hage. Ce serait une révolution culturelle !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Pourquoi pas ?

La deuxième condition, c'est qu'il faudrait alors disposer d'un encadrement suffisant en quantité et en qualité. Si cette heure de sport entre dans le cadre de la scolarité obligatoire

— ce qui me paraît normal, sans quoi elle n'atteindrait pas son objectif éducatif — il convient alors de reconsidérer complètement l'organisation du sport à l'école et en particulier de redéfinir la mission et la formation des maîtres du premier degré. Dans cette optique, il faudra peut-être s'orienter vers la formation de maîtres spécialisés dans l'éducation physique et sportive, comme c'est le cas dans le second degré. Ils viendraient animer, coordonner, soutenir les autres maîtres dans cette discipline.

Après avoir souligné la nécessité d'heures disponibles et d'un personnel qualifié en nombre suffisant, on en vient tout naturellement à se poser la question des équipements, troisième condition.

Il est manifeste que les écoles, collèges et lycées ne disposent pas tous à l'heure actuelle des installations de base. Cela est dû en grande partie à une erreur commise par le ministère de l'éducation nationale qui, depuis très longtemps, a omis de prévoir les installations sportives dans ses programmes pédagogiques.

M. Jean Royer. Très bien !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Cette situation absurde a pour conséquence de ne pas inciter les communes à financer jusqu'à des préaux, puisque ceux-ci ne peuvent être subventionnés, faute d'être mentionnés dans les programmes types.

M. le président. Il faudrait conclure, mon cher collègue.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Il y a lieu d'ajouter que ni le ministère de l'éducation nationale ni celui de la jeunesse et des sports n'ont jamais fait de grands efforts pour aider les communes à financer les acquisitions foncières et les équipements sportifs. C'est si vrai que le ministère de l'éducation nationale refuse de mettre à la disposition de ma commune, Versailles, un terrain lui appartenant pour qu'elle puisse y construire un gymnase destiné aux 1 500 élèves d'un lycée.

Sur le sujet des rythmes scolaires, monsieur le ministre, je vous souhaite bien du plaisir, mais je puis vous assurer que nous essaierons de vous aider, car nous pensons que, là aussi, il faut évoluer.

Alors, mes chers collègues, est-ce un budget de désespérance, comme l'a écrit M. Paillou, ou bien le plus mauvais budget qu'on nous ait jamais présenté, comme l'a dit en commission l'un de nos collègues de la majorité ? Je répondrai à l'un que tout est perfectible et à l'autre que, tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. Cet espoir, soyons réalistes, ce sont les ressources extrabudgétaires, ce sont les concours de pronostics dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. Georges Hage. Encore un papa !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. En attendant, ce budget a été reconnu par tout le monde — opposition et majorité — comme un mauvais budget, un budget de récession. J'ai donc proposé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de le rejeter. C'était naturel. Après avoir sollicité une longue suspension de séance qui m'a fait penser que ce budget les interpellait sérieusement, nos collègues socialistes ont quand même décidé de l'approuver en y mettant des restrictions sous forme d'observations.

M. Roger Corrèze. Ben voyons !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Celles-ci ne changent malheureusement pas les choses, pas plus d'ailleurs que ne les changent les 33 millions de francs supplémentaires qu'on vient de nous sortir comme un lapin d'un chapeau.

M. Bernard Derosier. Cela fait cher le lapin !

M. Emmanuel Aubert. Pourquoi ? Le chapeau est gratuit ?

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Malheureusement, la jeunesse et le sport ne sont pas une priorité dans le budget de l'Etat. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Soisson, premier orateur inscrit.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, vous avez annoncé ce matin la création de nouvelles ressources extrabudgétaires pour le sport. Elles sont nécessaires et elles répondent à l'attente du mouvement sportif.

Dans la lettre qu'il a adressée aux présidents des groupes parlementaires, le président du comité national olympique et sportif français M. Nelson Paillou, a appelé l'attention sur le « sort catastrophique réservé aux sports dans le budget de l'Etat pour 1985 ». Pour ma part, sortant de la réserve que je m'étais imposée en 1981, je suis intervenu deux fois, le 15 décembre 1983 à l'Assemblée nationale et le 26 janvier 1984 devant la commission spéciale créée par le C. N. O. S. F. J'ai alors dénoncé la dérive budgétaire mais, plus encore, j'ai déclaré : « Très vraisemblablement, le budget de la jeunesse et des sports n'augmentera pas au cours des prochaines années. Les temps de rigueur sont venus et le sport est le grand absent du 9^e Plan, alors que la culture est une priorité. »

Et j'ai conclu : « Il faut ouvrir pour l'avenir des voies nouvelles et le sport est le grand absent du 9^e Plan, alors que la conclusion demeure la même et je me réjouis de n'être plus seul à la formuler. »

M. François Loncle. Il fallait le dire avant !

M. Jean-Pierre Soisson. Lorsque j'ai passé, en quelque sorte, le relais, en mai 1981...

M. Clément Théaudin. Vous avez plutôt perdu le témoin !

M. Jean-Pierre Soisson. ...le budget de la jeunesse et des sports représentait les deux tiers du budget de la culture.

M. Bernard Derosier. Qui était scandaleusement insuffisant !

M. Jean-Pierre Soisson. Aujourd'hui, le budget de la culture est quatre fois plus important que celui de la jeunesse et des sports.

M. Bernard Derosier. C'est heureux !

M. Christian Bergelin. C'est scandaleux !

M. Jean-Pierre Soisson. Et, d'une année sur l'autre, la diminution des crédits atteindra, en 1985, 6,9 p. 100.

Certes, il faut tenir compte des crédits non reconductibles prévus en 1984 pour les jeux Olympiques, à hauteur de 16 millions de francs, et des crédits d'investissement affectés à la constitution de la dotation globale d'équipement, à hauteur de 68 millions de francs.

Je vous sais gré, monsieur le ministre, de l'analyse réaliste que vous avez développée devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Vous n'avez pas déformé la réalité.

Dans deux secteurs au moins, la diminution des crédits budgétaires sera importante en 1985. Pour les subventions aux fédérations, elle atteindra 6,6 p. 100 et pour les opérations d'équipement, compte tenu des annulations de crédits intervenues au mois de mars dernier et de la constitution de la dotation globale d'équipement, elle s'élèvera à 10,1 p. 100 au titre des crédits de paiement.

Une telle situation ne saurait se prolonger. L'avenir du sport français est menacé. Une réaction s'impose. Le Gouvernement la décide. J'approuve l'orientation qu'il retient et qui tend à la création d'un loto sportif.

Puis-je rappeler que j'étais sorti de ma réserve en décembre 1983 parce que le Gouvernement avait demandé à l'Assemblée nationale, à sa majorité, d'annuler l'augmentation de 2 à 2,5 p. 100 du prélèvement sur le loto, pourtant votée au Sénat à l'unanimité, le groupe communiste seul s'abstenant ? Je me suis trop battu depuis deux ans, consentant que la baisse des crédits budgétaires était irréversible, pour ne pas donner aujourd'hui mon accord à la nouvelle donne que vous proposez. Mais je pose trois conditions.

La première est que les ressources extrabudgétaires dégagées par le loto sportif soient utilisées dans le cadre du fonds national pour le développement du sport, créé en 1978.

La deuxième est qu'elles fassent l'objet d'une gestion paritaire par l'Etat et le mouvement sportif.

La troisième est que la réforme soit engagée après une concertation approfondie avec le C. N. O. S. F. et les fédérations sportives directement intéressées.

Nous serons tous particulièrement attentifs à la répartition des sommes dégagées entre l'Etat, le mouvement sportif, les parieurs et le loto lui-même. Je suggère la création d'une

commission, comparable à celle mise en place par le C. N. O. S. F. au début de l'année, composée de représentants de l'Etat, de dirigeants sportifs, de parlementaires de la majorité et de l'opposition, qui serait chargée de définir les conditions sportives, techniques et financières d'application de la réforme. Conscient de l'enjeu, je suis prêt à participer à ses travaux.

Je voudrais ensuite, monsieur le ministre, vous donner mon sentiment sur la modification des rythmes scolaires, évoquée par notre collègue Etienne Pinte. Là encore, j'approuve l'orientation, mais je vous mets en garde contre la méthode.

La réforme que vous engagez suppose, pour être menée à bien, l'accord du ministère de l'éducation nationale, des organisations de parents d'élèves et des syndicats d'enseignants. Or, pour m'être engagé avant vous sur cette voie difficile, je crois pouvoir vous indiquer qu'une démarche pragmatique s'impose. Ne compromettez pas, par des déclarations généreuses mais précipitées, une réforme essentielle pour le développement de la pratique sportive. Recherchez l'accord des parties intéressées et gardez-vous des réactions qui ne vont pas manquer de surgir — qui ont surgi déjà — de la part de l'éducation nationale.

J'avais en d'autres temps, en liaison avec le comité olympique, impulsé une expérience dans quatre villes. Les résultats de cette expérience, les travaux du Conseil économique et social, les études conduites par vos services peuvent servir de base à une réforme progressive, acceptée par tous, dès lors qu'existe, au plus haut niveau de l'Etat, la volonté politique de la mener à bien.

Un dernier mot concernant le statut des professeurs de sport. Un projet a été présenté par Mme Avice au comité technique paritaire du ministère en mai 1984. Il a été approuvé par toutes les parties. Mais je crois savoir que la direction du budget a l'intention de revenir sur les dispositions envisagées pour l'accès des personnels en place en fonction de l'ancienneté ou de la possession d'une licence. De ce fait, le statut n'est pas prêt, et vous savez aussi que le mécontentement des cadres techniques est grand.

Je vous demande d'évoquer personnellement ce dossier. Huit projets ont été rédigés ou élaborés depuis 1981. Aucun n'a abouti. Je souhaite qu'une évolution puisse se manifester dans un domaine aussi essentiel.

M. Clément Théaudin. Vous demandez au ministre ce que vous n'avez pas su faire !

M. Jean-Pierre Solsson. Monsieur le ministre, nous vous connaissons bien, les uns et les autres. Vous fûtes un grand champion et un grand dirigeant. C'est dire que le discours que je puis vous tenir va au-delà des clivages politiques pour défendre les intérêts du sport français.

Puissiez-vous engager les réformes que vous avez annoncées ce matin ! Puissiez-vous indiquer ce soir à l'Assemblée nationale les conditions pratiques de mise en application de la réforme tendant à créer un loto sportif ! Un amendement lors de la deuxième lecture de la loi de finances sera-t-il déposé ? Quelle procédure budgétaire comptez-vous employer ? Nous sommes nombreux à attendre vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. François Loncle. Pas mal !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Jeunesse et sports (suite) :

Annexe n° 21. — M. Claude Wilquin, rapporteur spécial ; avis n° 2366, tome VIII, de M. Etienne Pinte, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

